

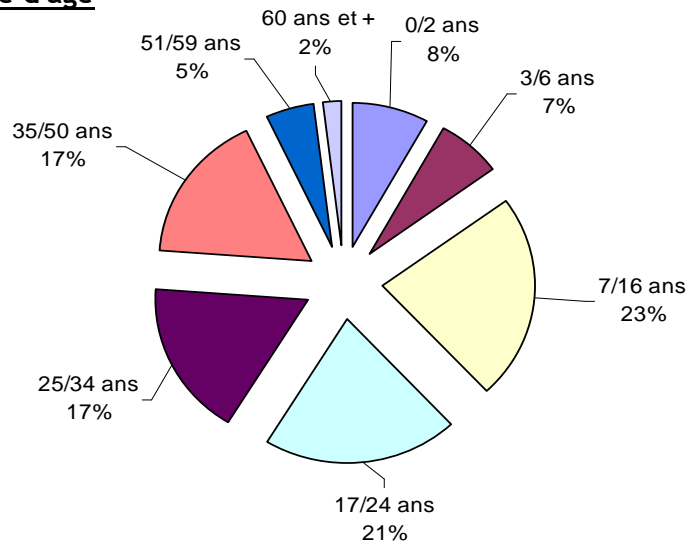
1. LA POPULATION

Au 31 décembre 2010, nous comptabilisons un nombre de **357** usagers au total suivis par le Centre Social :

- ↙ **206** personnes habitent à Résidence des Platanes
- ↙ **151** personnes vivent sur un secteur diffus, c'est-à-dire hors cité

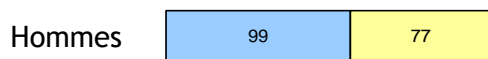
Les hommes sont au nombre de 176 soit 49% de la population suivie.
Les femmes sont au nombre de 181 soit 51% de la population suivie.

Répartition par tranche d'âge



Moyenne d'âge = 23 ans

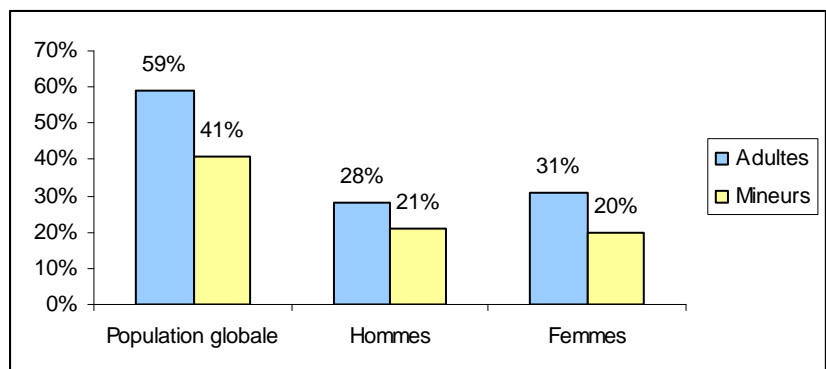
59% des usagers ont moins de 25 ans.
41% des usagers ont moins de 18 ans.



■ Adultes ■ Mineurs

Pourcentage

- d'hommes et de femmes
- de mineurs et de majeurs



2. LE RSA

En tant que référents, les chargés de mission RSA /AMPG ont en charge l'élaboration avec l'usager du contenu de son contrat d'engagement, adapté aux situations et problématiques familiales rencontrées.

Après un diagnostic interne, les actions retenues par le référent sont ensuite menées par les équipes de terrain selon les axes du contrat d'engagement. Un suivi continu est assuré en faisant le lien entre les divers domaines prévus dans chaque contrat d'engagement.

Le suivi fait l'objet de remontées d'informations régulières au référent afin de suivre le résultat de l'action et d'apporter les aménagements ou rectifications nécessaires. La mobilisation de l'usager est constante pour assurer le respect des engagements pris.

◆ LES CHIFFRES DU RSA

	1 ER SEMESTRE		2ème SEMESTRE		ANNEE 2010	
Nombre d'allocataires RSA en Contrat d'Engagement	79		86		82.5% (*)	
Nombre de bénéficiaires (Allocataires, conjoints, enfants)	189		194		191.5 (*)	
% de RSA (Bénéficiaires par rapport à la population totale)	87.85%		90.65%		89.25% (*)	
Nouveaux entrants	0		7		7	
Nombre de contrats validés E.L.I.	17		41		58	
Nombre de contrats ajournés en E.L.I.	0		0		0	
Taux de renouvellement	100%		100%		100%	
Nombre de suspensions	0		0		0	
Demande de Fonds d'Aide à l'Insertion (FAI)	0		0		0	
Sorties dispositif	0		0		0	
RSA différentiel	4		4		4 (*)	
SUIVI DES CONTRATS D'ENGAGEMENT	215		242		457	
VIE FAMILIALE ET SOCIALE	126	58.60%	145	59.91%	271	59.29%
Améliorer la gestion du quotidien	46	21.39%	50	20.66%	96	21%
Connaître ses droits et pouvoir les utiliser	18	8.37%	34	14.04%	52	11%
Assumer son rôle au sein de la famille ou de l'emploi	48	22.32%	47	19.42%	95	20.78%
Participer à l'environnement social, à la vie sociale	14	6.51%	14	5.78%	28	6.12%
LOGEMENT	18	8.37%	24	9.91%	42	9.19%
Accéder à un logement adapté et/ou s'y maintenir	18	8.37%	24	9.91%	42	9.19%
Etre en mesure de payer ses charges de logement	0	0	0	0	0	0
SANTE	31	14.41%	33	13.63%	64	14%
Se soigner	31	14.41%	33	13.63%	64	14%
Accéder à une couverture sociale	0	0	0	0	0	0
BUDGET	2	0.93%	3	1.23%	5	1.09%
Gérer son budget	0	0	0	0	0	0
Résorber son endettement	2	0.93%	3	1.23%	5	1.09%
INSERTION PROFESSIONNELLE	38	17.67%	37	15.28%	75	16.41%
Engager une démarche vers l'emploi	36	16.74%	37	15.28%	73	15.95%
Définir un projet professionnel	0	0	0	0	0	0
Acquérir ou compléter l'acquisition de compétences prof.	0	0	0	0	0	0
Se former	2	0.93%	0	0	2	0.43%
Créer ou développer une activité	0	0	0	0	0	0
Accéder ou se maintenir dans l'emploi	0	0	0	0	0	0

(*) moyenne

◇ COMMENTAIRES

Sur l'année 2010, les chiffres du dispositif RSA de l'AMPG montrent une moyenne de 82.5 personnes allocataires du RSA en contrat d'engagement, ce qui représente une moyenne de 191.5 bénéficiaires inclus dans le dispositif car le RSA prend en compte la situation financière, professionnelle et familiale de la personne ou du foyer (l'allocataire, le conjoint et les enfants).

◇ SITUATION DU RSA AU 31/12/2010

29 couples avec enfants.....	51.78 %
6 couples sans enfant.....	10.71 %
3 veufs/veuves avec enfants	5.35 %
2 veufs/veuves sans enfant	3.57 %
12 femmes séparées avec enfants.....	21.42 %
4 célibataires sans enfant.....	7.14 %

56 allocataires soit 194 bénéficiaires. Cela représente 86 mesures en contrat d'engagement (33 hommes et 53 femmes).

Cette année, 7 allocataires sont entrés dans le dispositif de suivi des bénéficiaires RSA de l'AMPG (il s'agit de nouveaux entrants inconnus des services de l'AMPG ou de personnes déjà connues de l'AMPG à travers l'ancien dispositif du RMI).

Sur l'année 2010, nous avons une moyenne de 4 allocataires qui perçoivent un RSA différentiel car le RSA n'est pas une allocation à montant fixe, il est déterminé en fonction des revenus perçus dans le foyer et déclarés auprès de la CAF. Dans ce cadre là, le RSA vient en complément afin d'atteindre le revenu minimum garanti. Lorsqu'il s'agit de revenus issus du travail, on parle de « RSA activité », les allocataires n'ayant pas d'autres revenus perçoivent le « RSA socle ». En 2010, sur le site de Narbonne, 52 allocataires ont perçu un RSA socle et 4 allocataires ont perçu un RSA activité.

◇ REPARTITION DU DISPOSITIF RSA DE L'AMPG PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE AU 31/12/2010

AGE	NOMBRE	HOMMES	FEMMES
- de 25 ans	16	6	10
25/34 ans	19	6	13
35/50 ans	40	13	27
+ de 50 ans	11	8	3
TOTAL	86	33	53

Au cours de l'année 2010 :

- Chaque titulaire d'un contrat d'engagement est vu pour un entretien systématique lors du renouvellement de son contrat ou pour l'élaboration d'un premier contrat (parfois plusieurs entretiens sont nécessaires). Durant l'année 2010 un minimum de 58 entretiens à donc été effectués dans ce cadre.
- Outre ces entretiens, les personnes en contrat d'engagement sont vues par le référent RSA sur une fourchette de 2 à 6 entretiens annuels.

◇ SUIVI DES CONTRATS D'ENGAGEMENT

En 2010, après passage devant la commission de validation du conseil général, les contrats d'engagement ont fait l'objet de 457 suivis dans le cadre du RSA par l'équipe des travailleurs sociaux du centre social AMPG de NARBONNE.

5 grandes orientations sont données à ces suivis :

- La vie familiale et sociale (59.29% des suivis en 2010)
- Le logement (9.19% des suivis en 2010)
- La santé (14% des suivis en 2010)
- Le budget (1.09% des suivis en 2010)
- L'insertion professionnelle (16.41% des suivis en 2010)

VIE FAMILIALE ET SOCIALE----- 59.29 %

- ⇒ Soutien éducatif lié à la scolarité des enfants : médiation, suivi fréquentation, suivi du comportement, gestion des conflits ou difficultés, aide et soutien scolaire...)
- ⇒ Accompagnement social : aide et suivi des démarches administratives, aide à l'autonomie.
- ⇒ Atelier de socialisation : remise à niveau, ateliers artistiques et/ou culturels, sorties...)

LOGEMENT ----- 9.19 %

Ce type de contrat s'adresse aux bénéficiaires qui rencontrent des difficultés et qui ont besoin d'un accompagnement dans la gestion ou le maintien dans leur logement, dans l'accès à un premier logement ou relogement (Dossiers de demande de logement, mutation, médiation auprès des bailleurs, courriers et démarches diverses dans le cadre du logement)

SANTE----- 14 %

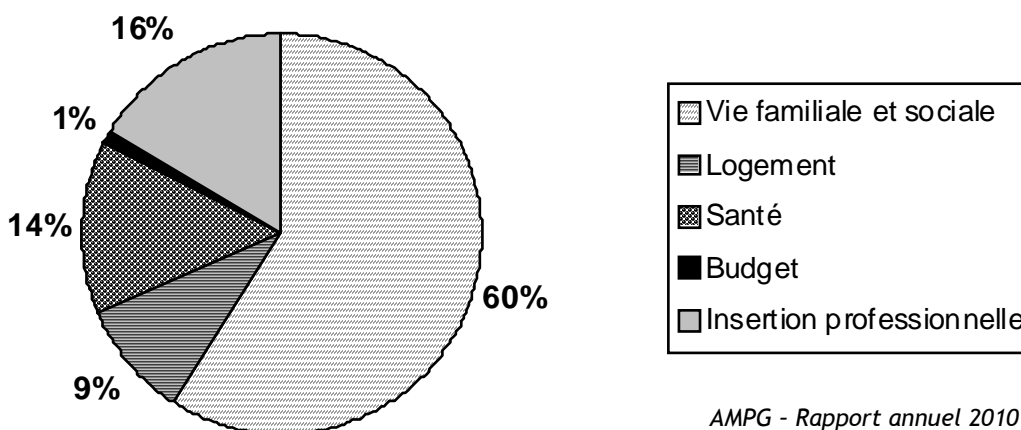
Ces contrats d'engagement couvrent le volet santé des bénéficiaires dont le parcours d'insertion passe par le règlement ou la prise en charge de problèmes de santé. Ils engagent les intéressés sur un processus de soins et sur des démarches auprès de professionnels ou de structures spécifiques.

BUDGET----- 1.09 %

Hormis les questions budgétaires quotidiennes traitées dans le cadre de l'accompagnement social, il s'agit là d'un suivi spécifique dans le cadre d'un dossier de surendettement et de problématiques récurrentes lourdes (hors logement).

INSERTION PROFESSIONNELLE ----- 16.41 %

Les bénéficiaires RSA concernés par ce type d'accompagnement sont ceux qui ont pour projet d'insertion, l'accès ou le retour à l'emploi, la formation, la création d'activité. Ce suivi peut également s'adresser aux personnes qui ont trouvé une activité et qui ont besoin d'un suivi, d'un soutien et d'un accompagnement pour se maintenir dans l'emploi. Il s'agit d'un accompagnement au parcours d'insertion vers l'emploi dans le cadre d'une permanence spécifique. (Démarche auprès de POLE EMPLOI, des agences d'intérim, élaboration ou actualisation d'un CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens, démarches auprès de la MLI pour les plus jeunes, suivi ou projet de formation...)

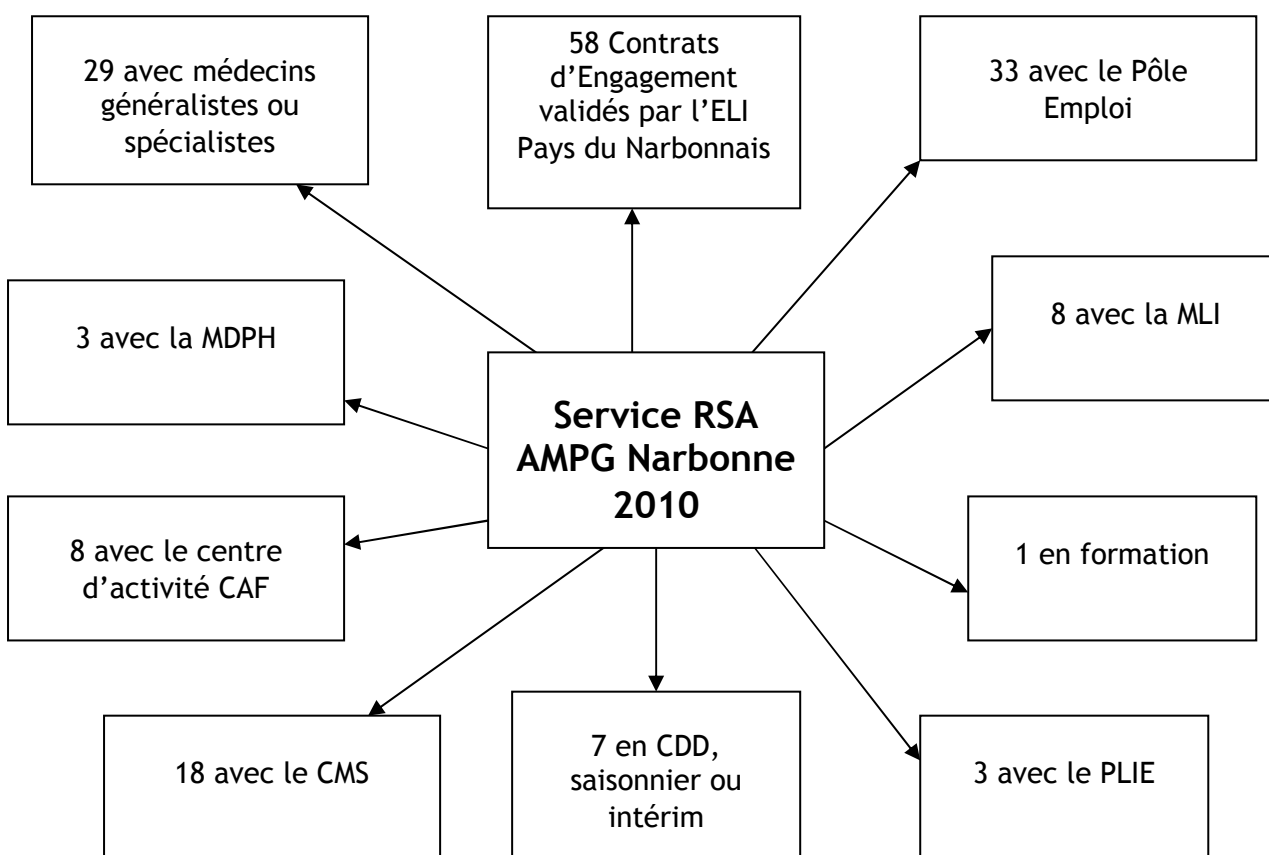


◇ DIFFICULTES REPEREES PAR LE REFERENT RSA DE L'AMPG EN 2010

- Dans 60% des cas les difficultés sont d'ordre de la vie familiale et sociale (Problèmes d'autonomie et de socialisation)
- Dans 14% des cas les difficultés sont liées à des problèmes de santé qui entravent le parcours d'insertion.
- Dans 9% des cas les difficultés sont liées aux problématiques de logement (absence de logement ou logement inadapté et maintien dans le logement)
- Dans 16% des cas c'est l'insertion vers le monde du travail et de l'emploi qui pose problème.

Certains bénéficiaires du RSA peuvent rencontrer des difficultés d'insertion dans un ou plusieurs de ces domaines.

◇ PERSONNES MISES EN RAPPORT AVEC LES STRUCTURES PARTENAIRES DANS LE CADRE DU RSA EN 2010



3. VIE FAMILIALE ET SOCIALE

Objectif : Acquisition, développement de compétences sociales et d'une autonomie sociale.

Modalités :

- *Evacuer les logiques d'échec individuel, de disqualification sociale (image de soi, habiletés personnelles, codes sociaux, résistance physique, se présenter à autrui).*
- *Connaître et valoriser ses savoir-faire et ses compétences.*
- *Développer les interactions sociales (partager des interactions hors repli familial ou communautaire, ouverture, mise en présence, participation de groupes interculturels, partage d'activités extérieures).*
- *Organiser ses déplacements.*
- *Apprendre ou développer les compétences de prise de décision, de responsabilités (vie familiale, suivi scolaire, responsabilité de parent, de chef de famille, de citoyen).*
- *Développer les compétences à agir sur son environnement (capacité individuelle à repérer, analyser, vaincre les obstacles du quotidien, de son projet de vie).*
- *Connaître ses obligations d'insertion et les démarches afférentes.*

3.1. INSERTION SOCIALE

Objectifs de l'action :

Favoriser l'insertion de ces familles par la mise en place d'actions socialisantes (notamment auprès des femmes) en vue de renforcer leur autonomie.

Les permanences administratives qui facilitent l'orientation et le contact avec les différentes administrations, s'avèrent être aussi un moment privilégié pour accompagner les usagers à comprendre et intégrer les bases de la citoyenneté (respect des notions de droits et des devoirs) mais aussi intervenir dans leur accompagnement personnalisé.

Les actions partenariales hors centre social sont privilégiées et développées avec les lieux ressources, les autres associations locales, les opérateurs sociaux.

3.1.1. APPUI SOCIAL INDIVIDUALISE

C'est l'une des missions traditionnelles du Centre Social, peut-être la plus reconnue et légitimée par les habitants de la Cité. Les familles sont toujours autant demandeuses d'appui pour les démarches administratives dont elles se dégagent volontiers.

Concrètement, les travailleurs sociaux assurent 3 demi-journées d'accompagnement socio-administratif par semaine. Les personnes qui souhaitent un soutien dans leurs démarches administratives peuvent rencontrer un éducateur pour la rédaction d'un courrier, la consultation d'une société ou administration par téléphone, la constitution d'un dossier....

Si les résultats obtenus sont encore faibles au vu des efforts fournis, de grands progrès ont tout de même été enregistrés. Les résultats obtenus restent stables. En 2010, 33 % des actes réalisés l'ont été par les usagers eux-mêmes, contre 31 % en 2009. Malgré le nombre important de sollicitations lors de ces permanences, nous essayons de conserver un caractère éducatif pendant des moments administratifs en incitant, dans la mesure du possible, les demandeurs à fournir un effort personnel dans leur démarche.

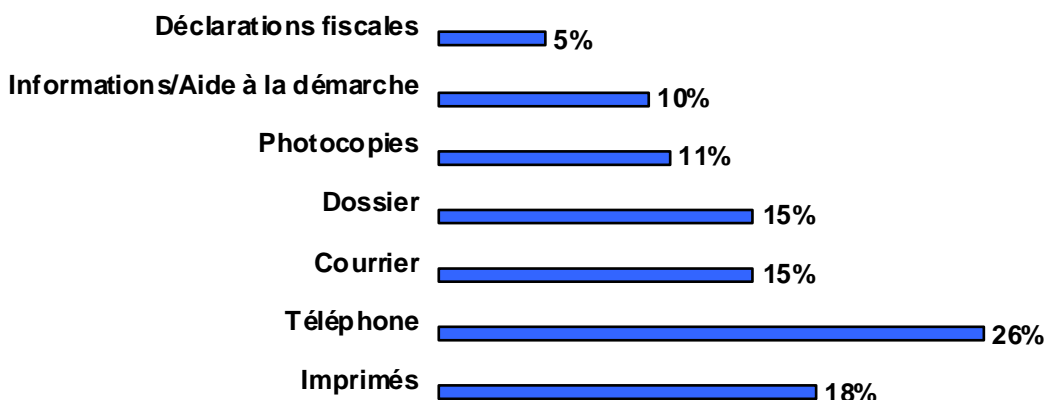
Ces progrès sont dus aux effets de la scolarisation, mais aussi, nous osons l'espérer, aux différents projets mis en œuvre par le Centre social pour favoriser l'autonomie sociale et l'insertion.

◇ LA PERMANENCE : UN REEL BESOIN POUR UN PUBLIC EXTERIEUR

Cette année, 107 permanences ont accueilli 837 personnes, soit une moyenne de 7 à 8 personnes par permanence. Parmi ce public :

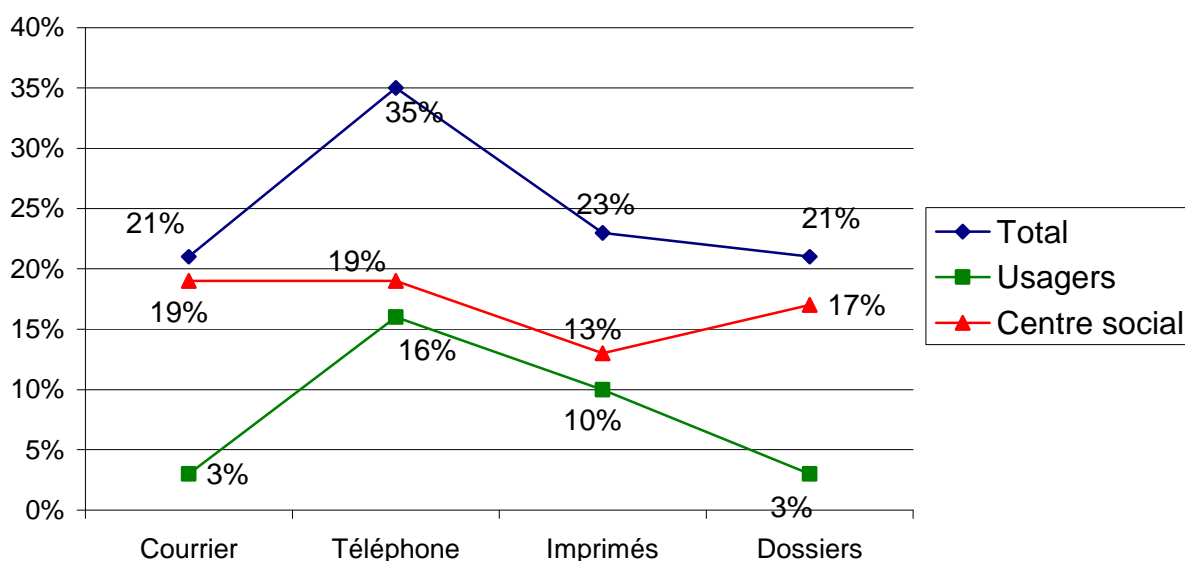
- ↳ 54 % de personnes habitent le site des Platanes
- ↳ 46 % de personnes viennent de l'extérieur de la Cité (31 % de familles d'origine gitane de la ville ou des villages proches et 15 % de personnes en élection de domicile).

Les actes réalisés se répartissent de la façon suivante :



Type d'actes →	Courrier		Téléphone		Imprimés		Dossier		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
☛ Les usagers	36	3	211	16	132	10	44	3	423	33
☛ Les travailleurs sociaux	239	19	246	19	166	13	217	17	868	67
TOTAL	275	21	457	35	298	23	261	21	1291	100

Répartitions des actes réalisés



Les actes
<i>Dettes/endettement (contact avec les créanciers et huissiers de justice, mise en place d'échéancier de remboursement, prise de conscience face aux crédits à la consommation, aide à la constitution des dossiers de surendettement de la Banque de France, ...)</i>
<i>La santé (aide à la prise de RDV, à la compréhension des traitements, demande et renouvellement CMU et APA, demande d'aide exceptionnelle, prévention, contact avec la MDPH, assurance maladie, MSA ...)</i>
<i>Logement (médiation locative, impayé de loyer, aide à la constitution FUL (Fond Unique pour le Logement), accès et maintien, aide à la prospection dans le parc public/privé, ...)</i>
<i>Scolarité (dossier d'inscription, préparation rentrée des classes, médiation parents/école, prévention absentéisme, inscription soutien scolaire, aide à la recherche de stage, contact avec IME, ...)</i>
<i>Vie quotidienne (Déclaration Trimestrielle de Ressources, impôt, amendes, assurances, auto-école, ...)</i>
<i>Animation (inscription, encaissement, mobilisation des parents, ...)</i>

3.1.2. ACTIONS COLLECTIVES FAMILLES

↳ LES ACTIONS D'INSERTION SOCIALE EN DIRECTION DES FEMMES

Le projet « Etre et Transmettre » fait suite à un précédent projet « Femmes de demain en noir et blanc - Encres pour textes et silhouettes » financé par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, que nous avons mené durant l'année 2008 - 2009 et qui a donné lieu à une exposition en mai 2009.

Ce projet co-construit en partenariat avec les associations présentes sur le quartier de Razimbaud (AJR, ABP21, la CAF) propose des ateliers d'expression sur la base de séances d'écriture et de séances d'arts plastiques. Un financement obtenu auprès de la Fondation Orange dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, nous a permis de démarrer ces séances dès janvier 2010.

◇ RAPPEL DU PROJET « ETRE ET TRANSMETTRE »

Il s'agit ici d'amener un groupe de femmes issues de trois quartiers de la ville de Narbonne et de culture différentes, à explorer l'écrit (le plaisir d'écrire ou de lire un texte) en privilégiant l'aspect ludique et créatif.

Le Public visé :

Le groupe est constitué de 13 participantes :

- 6 femmes suivies par l'AMPG
- 1 suivie par l'AJR
- 6 femmes suivies par l'ABP21

Déroulement des ateliers :

Ces ateliers ont lieu une après midi par semaine de 14h30 à 16h00.

Les ateliers d'écriture ont lieu à tour de rôle dans les locaux d'une des trois associations porteuses.

Les ateliers d'arts plastiques se déroulent tous au sein du centre AJR plus à même de stocker le matériel ainsi que les productions plastiques d'une séance à l'autre.

Objectifs :

- Changer leurs relations à l'écrit
- Oser exprimer ses idées, se différencier
- Développer leur créativité artistique
- Travailler la confiance et l'estime de soi
- Réaliser une exposition en fin de projet en partenariat avec le Service culturel de la ville de Narbonne
- Contribuer à la lutte contre l'illettrisme
- Aider ces femmes dans leurs parcours d'insertion par le renforcement de leur autonomie et de la confiance en soi.

◇ EVALUATION QUANTITATIVE

1. Le nombre de séances

* De janvier à décembre 2010 (hors vacances scolaires)

- Ateliers d'écriture : 11 séances
- Ateliers Arts Plastiques : 13 séances
- Ateliers communs Ecriture + Arts Plastiques : 2 séances

Au total, 25 séances ont eu lieu (13 séances d'écriture+ 15 séances d'arts plastiques)
En moyenne : 3 à 4 ateliers par mois.

2. Le nombre de personnes présentes

* De janvier à décembre 2010 (hors vacances scolaires)

Au total, ces 25 séances ont rassemblé 217 participantes, soit une moyenne de 9 femmes par séance.

Pour chaque structure, la moyenne de participation est de :

- AMPG (effectif de 7), 144 participations au total, soit une moyenne de 6 personnes par séance.
- ABP (effectif de 6), 43 participations au total, soit une moyenne de 2 femmes par séance.
- AJR (effectif de 2) 30 participations au total, soit une moyenne d'1 personne par séance.

3. Lieux de réalisation

L'ensemble des séances d'arts plastiques s'est déroulé dans les locaux de l'AJR.
Les séances d'écriture ont eu lieu à tour de rôle dans les locaux des trois associations, durant le premier semestre, puis uniquement à l'AMPG en l'absence de participantes issues de l'ABP21, soit :

- 9 séances dans les locaux de l'AMPG
- 14 séances dans les locaux de l'AJR
- 2 séances dans les locaux de l'ABP

4. La fréquentation du groupe AMPG

La fréquentation du groupe des femmes gitanes (73%) a diminué durant les deux dernières séances, marquées par l'absence de 4 femmes en raison de l'hospitalisation à Montpellier du mari de l'une d'entre elles.

5. Difficultés rencontrées

- *Les désistements en chaîne*

Dés le mois de février, l'ABP a été confrontée à des désistements importants de la part des femmes qu'elle suit. Sur six femmes inscrites, seule une a exprimé son souhait de poursuivre ce projet.

Ce point a donné lieu à plusieurs réunions partenariales (constituer un groupe équilibré et maintenir nos objectifs de mixité culturelle).

- *Les absences :*
Les absences ont été majoritairement justifiées. Parmi ces absences non justifiées, nous relevons les « urgences administratives » ou « urgences pratiques » qui n'ont pas grand sens pour nous mais qui revêtent une importance qui ne peut pas être différée pour ce public.
Pour autant, cela ne traduit pas un manque d'intérêt ou de motivation de la part de ces femmes ; car lorsqu'elles sont présentes, elles sont toujours enthousiastes, actives et productives.
Mais l'urgence du moment accapare leur esprit et n'est pas négociable.

6. Le nombre de réunions partenariales

*** De janvier à décembre 2010**

- 8 février 2010
- 4 mai 2010
- 17 mai 2010
- 13 septembre 2010
- 5 octobre 2010
- 15 novembre 2010
- 16 novembre 2010
- 29 novembre 2010

7. Le projet dans le cadre du contrat RSA et de son suivi

Nous avons convoqué le 4 novembre 2010 l'ensemble des femmes de la cité des Platanes susceptibles de poursuivre le projet. Ceci nous a permis d'aborder :

- Les nouvelles modalités du contrat RSA (contrat individuel - référent - suivi)
- La présentation du programme des ateliers avec remise d'un calendrier à chacune.
- Les dates retenues pour l'exposition du projet dans la salle de la Poudrière en mai 2011.

Une évaluation individuelle dans le cadre du suivi RSA de chacune des participantes a été réalisée en plusieurs temps :

- Le point de vue de chacune et l'estimation de ses possibilités en termes de progression
- Le point de vue de l'animatrice en charge de ce projet
- Le point de vue des partenaires responsables des ateliers d'écriture
- Le point de vue des partenaires responsables des ateliers d'arts plastiques

Chacun devait examiner plusieurs items :

- La fréquentation
- L'expression orale
- Les productions écrites
- L'implication personnelle dans le projet
- La mixité pendant les ateliers et l'aptitude à s'ouvrir aux autres

On observe au fil des ateliers la prise de confiance de toutes les participantes et du plaisir réel pour certaines de jouer avec les mots.

Elles semblent de plus en plus capables de lâcher prise avec leur quotidienneté, révélant ainsi leur personnalité, leurs émotions sans avoir peur du jugement des autres. La plupart semblent avoir compris l'intérêt d'enrichir un texte, de développer leurs idées, de choisir un vocabulaire différent de celui qu'elles emploient à l'oral.

Les ateliers devraient se poursuivre jusqu'à la fin février 2011 et donner lieu à une exposition dans la salle de la Poudrière en mai, avec le soutien du service culturel de la ville de Narbonne.

↳ LES ACTIONS MENEES PAR LA REFERENTE ANIMATIONS COLLECTIVES FAMILLES

◇ AXE VIE SOCIALE ET FAMILIALE

Les ateliers éveils se déroulent les jeudis matins. Pour respecter le sommeil des tout petits une arrivée échelonnée est proposée aux mamans de 10h00 à 11h30.

Les activités proposées peuvent être variées : lecture de comptes, chants, activités manuelles.

Les mamans sont prévenues au minimum une semaine à l'avance, et un rappel est fait par la référente famille le matin en faisant le tour de la cité.

Intitulé de l'action	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Public visé	Moyens
Les ateliers parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux femmes de s'approprier un espace qui leur est dédié. - Se réapproprier leurs compétences parentales. - Travailler sur l'autonomisation des enfants. - Créer un espace où mères et enfants peuvent venir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre sensibilisé à l'enjeu d'un bon état de santé. - Adopter un comportement adapté envers l'enfant (langage, gestuelles, hygiène...) - Reprendre confiance en ses capacités de mamans et celles des enfants : même des plus petits. - Créer un climat ouvert au débat, au conseil, à la discussion. 	<p>Mamans d'enfants de 0 à 3 ans, non scolarisés, résidant sur la cité des platanes ou en dehors pour certaines, étant bénéficiaires de minima sociaux (ou pas) et désirant participer aux ateliers.</p> <p>La participation a été mise en place sur la base du volontariat.</p>	<p>Affichage sur la vitre de l'accueil.</p> <p>Bibliothèque du centre social. Grande salle.</p> <p>Rencontre informelle avec les femmes de la cité tous les matins.</p> <p>Mise en place de minis projets avec les mamans sur ce qu'elles attendent de cet atelier.</p>

Evaluation quantitative des ateliers éveil :

16 séances ont été proposées sur l'année dont 2 annulées suite à un incident survenu sur la cité.

36 femmes ont participé aux séances, soit une moyenne de 2.5 femmes par séance.

36 enfants ont participé aux séances, soit une moyenne de 2.5 enfants par séance.

Evaluation qualitative des ateliers éveil :

Les femmes peuvent se montrer très impliquées lorsque l'activité proposée peut leur apporter un intérêt (cadeau fête des mères, des pères...).

Elles commencent, avec la participation régulière aux séances, à faire confiance aux capacités de leurs tout petits et à adapter leur attitude en fonction.

Elles sont très demandeuses mais participent peu car trouvent les horaires trop matinaux.

◆ AXE CITOYENNETE ET CULTURE

Cet axe est travaillé selon 2 activités principales :

- La cuisine, activité au cours de laquelle sont abordés la santé, l'équilibre alimentaire mais aussi la culture d'autres pays lors de réalisation de recettes étrangères.
- Les activités manuelles sont propices à la discussion mais aussi à leur autonomie dans la création de certains objets (calculs, mesures...)

Elles se déroulent les jeudis de 14h00 à 16h30. Les femmes sont averties au minimum une semaine à l'avance et le matin même au cas où elles n'auraient pas eu la liste des courses.

Intitulé de l'action	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Public visé	Moyens
<p><u>Les ateliers citoyenneté et culture</u></p> <p><i>Atelier cuisine autour du monde</i></p> <p><i>Activité manuelle : décoration d'intérieur</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réapprendre à avoir une alimentation saine. - Conseiller sur le budget lié à l'alimentation. - Permettre aux femmes de s'approprier leur intérieur et de le décorer avec un budget minime. - Se réapproprier les savoirs de base en lisant les recettes et en travaillant sur les quantités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre sensibilisé à l'enjeu d'un bon état de santé. - Adopter un comportement adapté lors d'un travail en collectivité (par rapport aux autres, à l'animatrice et aux locaux). - Reprendre confiance en ses capacités : compétences, savoirs faire. - Créer un climat favorable au débat, au conseil, à la discussion. 	<p>Femmes résidant sur la cité des Platanes ou en dehors pour certaines, étant bénéficiaires de minima sociaux (ou pas) et désirant participer aux ateliers.</p> <p>La participation a été mise en place sur la base du volontariat.</p> <p>Les mères peuvent venir avec leurs tout petits non scolarisés.</p>	<p>Affichage sur la vitre de l'accueil.</p> <p>Rencontre informelle avec les femmes de la cité tous les matins.</p> <p>Liste des courses fournie une semaine à l'avance pour que les femmes puissent s'organiser.</p>

Evaluation quantitative des ateliers citoyenneté et culture :

22 séances ont été proposées sur l'année durant les périodes scolaires et en dehors des semaines de formation et de réunion.

76 participantes au total, soit une moyenne de 3.4 femmes par séance.

30 enfants non scolarisés y ont participé au total, soit une moyenne de 1.3 enfants par séance.

Evaluation qualitative des ateliers citoyenneté et culture :

Il a été décidé en équipe des actions à mener pour éviter tout doublon dans les ateliers proposés.

Les femmes ont moins participé aux ateliers. Pour les remobiliser, la référente famille a choisi de partir sur la préparation du goûter durant quelques séances. Ce qui a été positif, c'est que certaines viennent désormais régulièrement.

Elles sont en demande de faire des recettes qu'elles ne connaissent pas, qu'elles ne sont pas habituées à faire.

Elles demandent parfois à faire des plats chauds, et parfois des desserts.

Ainsi les recettes sont choisies en groupe d'une séance à l'autre. C'est là aussi que des conseils d'ordre budgétaire sont abordés : faire les recettes en fonction des saisons, où aller faire ses courses pour certains produits, la conservation de certains aliments.

◆ AXE LOISIRS PARENTS / ENFANTS

Intitulé de l'action	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Public visé	Moyens
<u>Loisirs Parents enfants</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer avec la famille dans son sens le plus large un espace de convivialité, de conseil et d'accès à la culture et la vie citoyenne. - Maintenir le lien entre les parents et les enfants. - Proposer des activités en dehors de la cité pour des familles qui parfois n'ont pas la possibilité de partir en famille. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter un comportement adapté lors d'un travail en collectivité (par rapport aux autres, à l'animatrice et aux locaux). - Reprendre confiance en ses capacités : compétences, savoirs faire. - Créer un climat favorable au débat, au conseil, à la discussion. 	<p>Femmes résidant sur la cité des platanes ou en dehors pour certaines, étant bénéficiaires de minima sociaux (ou pas) et désirant participer aux ateliers.</p> <p>La participation a été mise en place sur la base du volontariat.</p>	<p>Affichage sur la vitre de l'accueil.</p> <p>Rencontre informelle avec les femmes de la cité tous les matins.</p> <p>Liste des courses fournie une semaine à l'avance pour que les femmes puissent s'organiser.</p> <p>Planning de toutes les activités de l'été.</p> <p>Réunion d'information en début d'été.</p>

Evaluation quantitative des ateliers loisirs parents/enfants :

11 séances ont été proposées durant les périodes de vacances scolaires.
 43 mamans y ont participé soit une moyenne de 4 femmes par séance.
 57 enfants y ont participé en totalité soit une moyenne de 5 enfants par séance.

Evaluation qualitative des ateliers loisirs parents enfants

Dans l'ensemble, les femmes semblent satisfaites de ces ateliers. Elles souhaitent les renouveler dès que possible. Elles donnent leur point de vue et expriment leurs attentes pour les futures sorties famille.
 Elles ont fait preuve d'un grand respect vis à vis du lieu où elles se trouvaient et des personnes qui les entouraient.
 La référente famille a aussi profité de ses activités pour travailler la parentalité (alimentation, sécurité, respect...).

◆ LES FREINS AU BON DEROULEMENT

Les participations et fréquentations du centre social sont fonction des différents événements survenant sur la cité : déménagements, mariages, naissances, décès...

De plus, ce sont des personnes qui ont besoin de régularité dans les actions proposées. Il faut fréquemment leur rappeler les activités. En général, la référente famille fait le tour de la cité tous les jeudis matins pour rencontrer les femmes.

Autre frein, relevant de leur culture : certaines femmes ne peuvent participer aux activités en extérieur telles que la piscine, la plage... lors des loisirs parents enfants.

Le nombre d'enfants dans les familles aussi (sorties payantes trop chères lorsqu'il y a de nombreux enfants dans la famille) ou le trop jeune âge de certains (ne pouvant donc pas monter dans le bus). Quelques femmes, ayant le permis de conduire, ont cependant proposé durant tout l'été de prendre en charge l'accompagnement des plus jeunes enfants afin que toutes puissent participer à la sortie.

◆ EVALUATION ET PROJET POUR 2011

La référente famille demande régulièrement ce qu'elles attendent des ateliers pour réadapter son action en fonction de certaines demandes quand cela est possible. Il faut trouver un équilibre entre les demandes des femmes, les besoins réels et la possibilité de leurs réalisations.

Les mères se montrent très expressives au sujet de leurs attentes pour les ateliers : surtout en cuisine (citoyenneté et culture) mais cela n'est tout de même pas garant de leur participation.

Malgré un petit groupe qui vient souvent, les participations restent irrégulières, surtout au niveau des ateliers citoyenneté et culture et éveil.

Il est prévu pour 2011 de travailler sur ce point et de tenter de créer un groupe familial actif et régulier. Certaines femmes qui le souhaitent pourront inclure ces ateliers dans une partie de leur contrat d'engagement RSA, en accord avec le référent.

De plus, la plupart d'entre elles ayant besoin de régularité dans les interventions, un planning mensuel des activités va être mis en place.

Cependant, au vu du fonctionnement, ce planning ne sera pas figé et pourra être modifié dans son contenu en fonction de la participation de mamans et de leur situation (modification d'une recette, d'une activité manuelle...). Elles en seront averties une semaine à l'avance.

3.1.3. APPUI PARENTAL A LA SCOLARITE

Objectif des actions :

Soutien des enfants dans leur parcours scolaire et appui à la fonction parentale en vue d'impliquer et responsabiliser les parents auprès de leur(s) enfant(s).

Travail effectué dans une démarche globale, c'est-à-dire que tout problème lié à la scolarité sera abordé avec les parents, quelle que soit l'heure ou le lieu (établissement, domicile ou centre social)

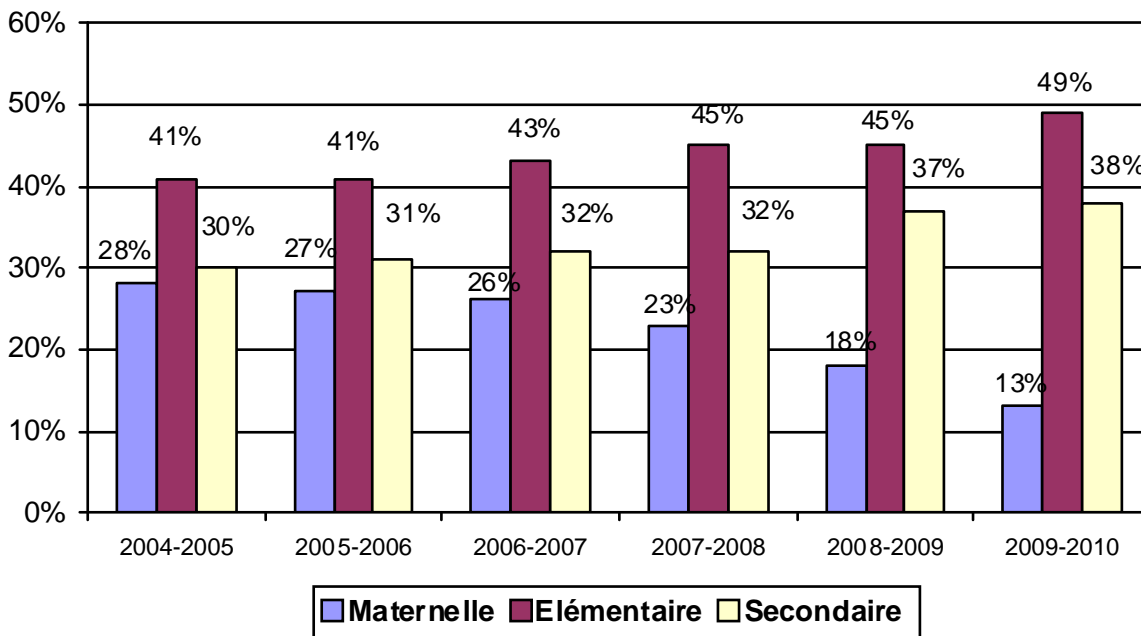
L'activité de transport scolaire quotidien sur Carcassonne et Lézignan permet de conforter l'assiduité scolaire.

◆ EFFECTIF DES ENFANTS SCOLARISES PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2009-2010 DANS LES ETABLISSEMENTS DE LA VILLE DE NARBONNE

MATERNELLE	ELEMENTAIRE				SECONDAIRE					LYCEE PROFESSIONNEL		TOTAL EFFECTIF
	Traditionnel	Spécialisé			traditionnel		Adapté		ITEP			
10	CP	10	CLIS	2	6°	5	6°	4	2	BEP		
	CE1	8			5°	5	5°	2		CAP	4	
	CE2	6			4°	2	4°	2				
	CM1	8			3°	2	3°	1				
	CM2	5					UPI	1				
Total	10	37	2		14	10		2		4	79	

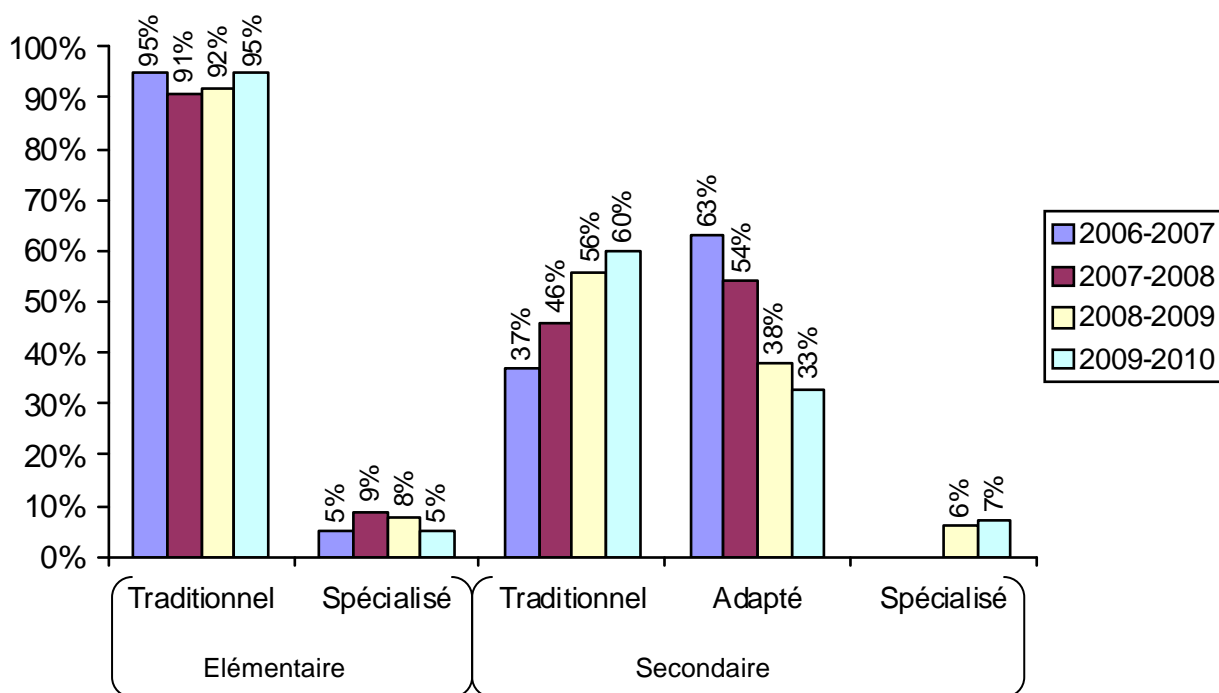
Par rapport à l'année précédente, il y a une baisse de 9% de l'effectif qui s'explique par l'évolution démographique de la cité.

◇ REPARTITION DE CES EFFECTIFS PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT



La répartition de l'effectif est quasi semblable à l'année précédente pour les cursus élémentaires et secondaires. C'est à l'école maternelle qu'on enregistre un mouvement directement lié à la baisse du nombre des enfants dans cette tranche d'âge.

◇ REPARTITION DE CES EFFECTIFS PAR CURSUS (HORS MATERNELLE)



- Dans l'enseignement élémentaire, la répartition de l'effectif est sensiblement identique à l'année précédente.
- Dans le secondaire, l'augmentation de l'effectif dans l'enseignement général se poursuit (voir répartition ci-dessous - tableau b).
- L'effectif en SEGPA baisse au profit de l'enseignement général.
- Les élèves au lycée Gustave Eiffel sont comptabilisés dans le cursus traditionnel.

BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

◆ FREQUENTATION SCOLAIRE

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE		SECONDAIRE		LYCEE GUSTAVE EIFFEL	
	Les Platanes	Voltaire	Jean Macé	CES Montesquieu	SEGPA Montesquieu classe UPI	BEP	CAP
	71 %	74 %	80 %	58 %	40 %		63 %
TOTAL par niveau	71 %	76 %		50 %		63 %	

Ces pourcentages prennent en compte toutes les absences justifiées et non justifiées, mais aussi celles liées au départ des familles pour des activités économiques saisonnières. On note cette année que l'activité vendange en déflation a donc généré moins d'absences scolaires des enfants.

Par rapport à l'année précédente, la fréquentation scolaire enregistre des variations sensibles :

⇒ Cycle pré-élémentaire et élémentaire

En maternelle, la baisse de 6% s'explique d'une part par l'absentéisme d'enfants dont les familles ont obtenu une dérogation car elles habitent hors quartier et d'autre part par la crainte de la contagion avec la grippe A.

Pour le cycle élémentaire, la fréquentation est identique à l'année précédente et l'inassiduité concerne 30% de l'effectif :

- 70% de l'effectif (27 enfants) ont une fréquentation supérieure à 70%.
- 22% de l'effectif (9 enfants) ont une fréquentation entre 55 et 70%.
- 8% de l'effectif (3 enfants) ont une fréquentation inférieure à 55%.

Si la peur de la grippe A explique quelques absences d'élèves, il reste un noyau de 12 enfants de l'école primaire pour lequel la scolarisation est problématique et le suivi et d'accompagnement sont permanents.

⇒ Dans le secondaire

Par rapport à l'année précédente, on enregistre une augmentation de 8% de la fréquentation et cette amélioration concerne les enfants scolarisés au collège, dans l'enseignement général.

En dehors des causes classiques d'absentéisme, de façon générale, les familles investissent et valorisent peu la scolarisation des adolescents. Il y a eu une grande permissivité à leur égard et le cadre éducatif est très flottant.

◇ LES ORIENTATIONS SCOLAIRES (à l'issue de l'année scolaire 2009-2010)

Cycle Élémentaire	
Ecole Les Platanes	- 4 élèves passent en CP à Voltaire
Ecoles Voltaire Jean Macé	- 24 élèves passent en classe supérieure dans l'élémentaire - 5 CP sont maintenus (redoublement) - 2 CE1 sont maintenus (redoublement) - 1 CE2 entre en CLIS - 1 CLIS entre en IME - 4 élèves passent en 6 ^{ème} au collège - 2 élèves passent en 6 ^{ème} en SEGPA
Cycle secondaire	
Collège Montesquieu	- 12 élèves de l'enseignement général passent en classe supérieure - 8 élèves de SEGPA passent en classe supérieure - 1 élève en UPI poursuit le parcours - 1 élève quitte le dispositif scolaire (fin de scolarité obligatoire)
Lycée Gustave Eiffel	- 4 élèves en CAP quittent le dispositif de formation

ACTIONS MENEES PAR LE CENTRE SOCIAL POUR AMELIORER LES RESULTATS SCOLAIRES

Notre action s'inscrit au quotidien dans un travail de partenariat avec 6 établissements scolaires et éducatifs pour permettre un accompagnement individuel et collectif des familles gitanes qui visent une meilleure scolarisation de leurs enfants.

Nos actions font aussi l'objet d'un soutien aux familles dans le cadre de la parentalité et de la fonction éducative.

Le suivi dans le cadre du contrat RSA

L'action d'accompagnement est délimitée par le cadre du contrat établi avec le référent RSA et par lequel la famille s'engage à mettre en œuvre toutes les attitudes nécessaires pour permettre la scolarisation des enfants et ainsi lever les freins à l'insertion.

24 familles sont en contrat RSA avec un volet soutien éducatif lié à la scolarité des enfants. L'accompagnement et le suivi a concerné 60 enfants scolarisés de la maternelle au lycée, soit 80% de l'effectif scolaire.

Trois critères ont été identifiés comme objectifs à atteindre par les personnes en contrat :

- l'assiduité scolaire de leurs enfants
- le suivi du comportement des enfants
- le soutien aux apprentissages

Selon les difficultés des familles et la teneur du contrat, ils seront mentionnés au regard des possibilités de la famille et dans la perspective de réunir ces trois paramètres qui conditionnent une bonne scolarisation.

Afin de mesurer l'engagement des familles et d'évaluer la portée de notre accompagnement, nous repérons trois niveaux :

- 5 familles soit 21% ont des attentes vis-à-vis de l'école et émettent des perspectives pour le futur de leurs enfants : l'enjeu se situe dans leur investissement, le renforcement des apprentissages et la présence au CLAS (voir chapitre suivant) est obligatoire. Elles ont respecté leur contrat néanmoins cela a nécessité des rencontres mensuelles et notre soutien est encore nécessaire.
- 12 familles soit 50% connaissent et comprennent la question de l'assiduité scolaire mais pas encore le sens des apprentissages. L'enjeu est dans l'assiduité et la responsabilisation. L'engagement est difficile à tenir dans la durée et nous travaillons

une participation régulière des enfants au CLAS. Cela nécessite des interventions très fréquentes et la mise en place d'actions spécifiques avec les partenaires scolaires.

- 7 familles, soit 29% sont peu mobilisables et bien souvent débordées par de nombreuses problématiques. Il est difficile d'atteindre les résultats escomptés et de mettre en place une action. L'enjeu est la fréquentation scolaire. Nos interventions sont quotidiennes et il s'agit d'un travail de longue haleine ; seules les injonctions rappellent ponctuellement les termes du contrat.

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE SCOLARISATION

Au cours de l'année, 180 interventions ont été réalisées.

- 67 en lien avec les enfants des cycles pré-élémentaires et élémentaires (Platanes, Voltaire, Jean Macé)
 - 62 en lien avec le secondaire (collège Montesquieu, Unité Pédagogique d'Intégration, SEGPA)
 - 11 avec le lycée (lycée professionnel Gustave Eiffel)
 - 12 avec l'Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique (Louis Signoles)
 - 6 avec les services éducatifs et judiciaires (Sauvegarde, PJJ, UDAF)
 - 9 avec les services de soutien aux élèves en difficulté (RASED, CMPP, CDOEA, MDPH)
 - 4 avec le Centre d'Information et d'Orientation
 - 5 avec le service médico scolaire
 - 4 avec la Mairie
-
- ➔ Rencontre avec les différents intervenants scolaires : étayage de notre partenariat, problèmes d'enfants déscolarisés et autres difficultés concernant les jeunes issus de la communauté.
 - ➔ Médiation école/famille : travail scolaire, comportement des élèves, évaluations, réunions, orientations... Travail de partenariat avec l'adulte relais.
 - ➔ Beaucoup de régulations de conflits avec des parents qui souvent désinvestissent leurs rôles et responsabilités ou qui banalisent des actes graves.
 - ➔ Recherche dans le cadre du partenariat avec les établissements scolaires d'actions spécifiques individualisées ou en groupe restreints pour aménager des solutions mieux adaptées aux élèves en difficulté.
 - ➔ Recherche d'actions éducatives adaptées dans le cadre de suivi AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert).
 - ➔ Mise en place de rencontres des familles avec les intervenants scolaires ou éducatifs :
 - Le 4 septembre au Centre Social : réunion AMPG/ITEP/famille
 - Le 11 septembre au Centre Social : réunion familles/directrice SEGPA (rencontre avec 3 mères)
 - Le 24 septembre : réunion pour situation préoccupante : AMPG/PJJ/famille.
 - Le 6 octobre au lycée : réunion AMPG/enseignants/lycéennes pour repositionner le règlement intérieur.
 - Le 13 octobre au Centre Social : réunion parents/enseignants de l'élémentaire (déroulement de l'année, les points forts, le soutien des élèves en CP) 12 mères présentes soit 60%.
 - Le 22 octobre au Centre Social : réunion AMPG/équipe de direction du collège/familles. 8 mères présentes, soit 40%.
 - Les 22 octobre, 20 et 27 novembre : aménagement de rencontres parents/professeurs pour les 6° et 5° au collège et accompagnement des familles (4 parents présents).

- Le 20 novembre au Centre Social : réunion familles/ITEP/CS pour finaliser le contrat d'action éducative.
 - Le 26 novembre : accompagnement d'une famille au CIO pour rendez vous avec le conseiller d'orientation.
 - Le 1^{er} décembre au lycée : réunion parents/professeurs/CS pour recadrage scolaire (2 parents présents)
 - Le 5 février au Centre Social : réunion CPE/collège/familles.
 - Le 11 février : accompagnement d'un groupe de 3 collégiens à la journée « Avenir 3^{ème} » au Parc des Expositions à Narbonne.
 - Le 11 mars : réunion équipe éducative à l'école Voltaire enseignants/RASED/familles/CS.
 - Le 26 mars au lycée : réunion proviseur/familles/CS pour des problèmes de comportement des lycéennes.
 - Le 16 avril : accompagnement de 2 collégiennes au CIO.
 - Le 30 avril : réunion pour orientation au collège, accompagnement d'une mère.
- ➔ Suivi de la fréquentation scolaire (grille de fréquentation mensuelle)
 - ➔ Action de lutte contre l'absentéisme : rencontre avec les familles au domicile et au Centre Social dans le cadre du suivi du contrat RSA.
33 familles ont des enfants scolarisés, 24 d'entre elles ont un contrat dans le cadre du suivi scolarisé, soit 87% de l'effectif scolarisé. Communication mensuelle de la fréquentation scolaire des enfants au référent RSA.
 - ➔ Aide administrative et informations diverses aux familles : fiches de liaison, assurances, constitution de dossiers divers.
 - ➔ Accompagnement à la fonction parentale : information, prévention, conseils, responsabilisation des parents et implication.
 - ➔ Aide à la recherche des stages en entreprise pour 5 élèves du collège et 4 du lycée.

L'accompagnement scolaire dans le cadre du CLAS

L'action s'est déroulée autour de trois axes :

- L'atelier d'aide aux devoirs
- L'atelier lecture
- L'atelier découverte culturelle

⇒ L'atelier d'aide aux devoirs

Il se déroule au Centre Social quatre soirs par semaine de 17h15 à 18h30.

En raison d'une forte demande de la part des enfants et des familles, nous avons sollicité les parents ayant un niveau scolaire suffisant et les dispositifs mis en place par les écoles pour soutenir les élèves de CP et de CE.

38 enfants ont été inscrits par les parents en début d'année et l'effectif réel de participation a été de 21. En effet, pour certains la participation au cours du premier mois devient rapidement fantaisiste et nulle. Les familles ne sont pas en mesure d'imposer les efforts de travail scolaire.

On observe dans la majorité des cas une inassiduité scolaire concomitante.

91 séances ont été réalisées d'octobre à mai avec une moyenne de 11 enfants par séance.

Le noyau dur d'enfants participant régulièrement est essentiellement issu des classes élémentaires et leurs apprentissages scolaires sont valorisés dans les attitudes parentales.

La participation des enfants à cet atelier est indiquée par le référent RSA aux familles dont l'objectif du contrat d'engagement s'inscrit dans la vie familiale et sociale.

A l'issue de l'année scolaire, 30% des familles ont respecté leur engagement en faisant participer leurs enfants très régulièrement tout au long de l'année.

Lors de l'inscription à l'atelier, nous demandons aux parents de respecter une fréquentation des enfants de l'ordre d'au moins 2 séances par semaine.

28% des familles ont montré beaucoup de difficultés à suivre les apprentissages scolaires de leurs enfants et n'ont pas été en capacité de leur imposer la régularité.

Enfin, pour 42% d'entre elles l'action du CLAS est encore trop éloignée de leurs possibilités et priorités et notre accompagnement se situe prioritairement dans un travail sur la fréquentation scolaire.

⇒ L'atelier lecture

La majorité de notre effectif est scolarisé dans le cycle élémentaire et la lecture revêt une importance capitale. Cette discipline étant quasi absente du contexte familial et culturel, c'est pourquoi nous privilégions sous différentes formes :

- Lectures individuelles
- Lectures collectives et jeux de questions/réponses
- Prêts de livres de la bibliothèque du Centre Social

17 enfants ont bénéficié de prêts de livres, soit 74 ouvrages empruntés. Nous observons une augmentation importante de cette activité que nous expliquons par l'attrait des livres disponibles. En effet, la médiathèque de Narbonne nous a offert un stock de livres, nous avons ainsi pu sélectionner une grande variété d'ouvrages et d'albums en fonction des âges (enfants, adolescents, adultes).

⇒ L'atelier découverte culturelle

Voir le chapitre suivant.

3.1.4. L'APPUI PARENTAL LOISIRS ENFANTS

Permettre à ces enfants et adolescents d'accéder à des loisirs comme tout autre tout au long de l'année (les mercredis; petites et grandes vacances) ; promouvoir l'égalité filles/garçons dans l'accès et la pratique de certains loisirs ; favoriser la socialisation de ces enfants ; favoriser la mixité sociale et développer l'apprentissage de la citoyenneté ; impliquer les parents et travailler sur la séparation enfants/parents.

Ces activités s'adressent aux enfants de la cité de 4 à 16 ans. Elles se déroulent au rythme de 2 à 3 mercredis par mois et durant les vacances scolaires.

2010 aura été une année de transition avec la mise en place du RSA, de nouvelles orientations ont été définies, des secteurs prioritaires ont été dégagés afin de favoriser l'insertion professionnelle et socioprofessionnelle des usagers. Ainsi, dès le mois de juin, nous n'avons pas renouvelé notre agrément d'accueil de jeunes mineurs auprès de la DDJS.

Pour rester dans le cadre légal en matière d'activités d'animation auprès des mineurs, nous avons restreint le groupe d'enfants participant au nombre de 6 par demi-journée. Par ailleurs, nous avons réduit également le volume des activités proposées.

◇ RAPPEL DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les intentions éducatives :

- ↳ Eduquer, socialiser et structurer
- ↳ Favoriser l'épanouissement et l'ouverture sur le monde extérieur
- ↳ Responsabiliser l'enfant

Nous distinguons trois catégories d'objectifs :

1^{er} catégorie d'objectifs :

- Apprentissage de la vie collective
- Connaissance et apprentissage des règles
- Apprentissage du respect des autres et de l'environnement
- Permettre à l'enfant de se repérer, de se projeter dans l'espace et le temps
- Développer son autonomie

2^{ème} catégorie d'objectifs :

- Permettre à l'enfant de mieux se connaître afin de développer ses capacités d'initiative et de créativité
- Faire émerger la demande et libérer la parole
- Favoriser les échanges et la mise en relation avec le monde extérieur

3^{ème} catégorie d'objectifs :

- Remplir une tâche, prendre des initiatives
- S'engager et s'impliquer dans un projet
- Mener un projet jusqu'à son terme

◇ LES ACTIVITES REALISEES

Le public concerné par les activités d'animation est de 79 enfants/adolescents. 56 enfants de la cité ont fréquenté les activités d'animation, soit 71 % de l'effectif contre 66 % en 2009.

◇ VOLUME DES ACTIVITES REALISEES

	Nbre de ½ j d'animation		Nbre de ½ j enfants		Moyenne de participation enfants par ½ j
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
AU CENTRE SOCIAL	29	31	314	41	11
A L'EXTERIEUR	65	69	454	59	7
TOTAL	94	100	768	100	8

On observe une baisse du nombre de demi-journées d'animation due à l'arrêt de l'ALSH. Par ailleurs, la moyenne de participation d'enfants par animation reste stable avec 8 enfants par demi-journée. Ce chiffre s'explique en partie par :

- la mise en place en cours d'année du nouveau mode de fonctionnement de l'animation
- les activités CLAS qui enregistrent la plus forte moyenne de participants par activité

◇ TYPE DES ACTIVITES REALISEES

Activités aquatiques :	171 demi-journées enfants	soit 22 %	
Ateliers culturels :	61 demi-journées enfants	soit 8 %	
Ateliers contes :	206 demi-journées enfants	soit 27 %	} Soit 45%
Spectacles théâtre (16) :	140 demi-journées enfants	soit 18 %	
Activités récréatives :	92 demi-journées enfants	soit 12 %	
Activités Conseil Général (activité de plein air):	74 demi-journées enfants	soit 10 %	
Activités découverte :	24 demi-journées enfants	soit 3 %	

◇ REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

Tranches d'âge	Nombre de ½ journées	%
4-7 ans	287	37
8-12 ans	354	46
13-16 ans	127	17
Total	768	100

◇ REPARTITION PAR SEXE

	Nombre de ½ journées	%
Filles	389	51
Garçons	379	49

Cette année, les activités d'animation ont été menées dans le cadre de l'accueil collectif (ALSH) jusqu'en juin, puis dans le contexte réglementaire hors ALSH avec un accueil de 6 enfants maximum par activité.

Nous avons privilégié l'accès à la culture, la mixité et l'ouverture sur l'extérieur.

◇ L'ACCES A LA CULTURE

DANS LE CADRE DU CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Nous avons développé deux actions :

- **Les spectacles au théâtre** : grâce à notre convention passée avec le théâtre, nous avons pu bénéficier d'une programmation de spectacles à tarifs très attractifs pour toutes les tranches d'âge et au rythme d'un spectacle par mois, soit le mercredi après-midi pour les petits, soit en soirée pour les plus grands.

16 spectacles ont été proposés durant l'année avec une moyenne de participation de 9 enfants. Ces spectacles de grande qualité permettent, à travers leur variété, d'aborder des styles d'expression inhabituels (cirque, marionnettes, danse, théâtre, mimes, musique).

Les ateliers contes : ces ateliers se sont déroulés au Centre Social les mercredis matin et se sont adressés à un groupe d'enfants de 6 à 11 ans. Nous les co-animons avec une intervenante conteuse et cette action vise à stimuler l'imaginaire et à promouvoir la lecture.

12 séances ont été réalisées de décembre à mai avec une moyenne de 14 à 15 enfants par séance.

Cette action se déroule en deux temps : une alternance entre lecture de contes et ateliers créatifs dans le but de susciter l'imaginaire, de développer les capacités d'écoute et de concertation et de travailler la motricité fine et le sens de la créativité.

◇ LA MIXITE

« Les mercredis en scène » proposés par le théâtre de Narbonne est une action dont l'objectif est de permettre aux jeunes de 8 à 12 ans, issus des différents quartiers de la ville, de bénéficier des compétences d'une intervenante comédienne pour monter un spectacle de marionnettes et de théâtre d'ombres.

Pour cette action, nous avons relayé l'information aux parents (rencontres et organisation de réunions au Centre Social) et nous les avons responsabilisés sur la question du transport. Les ateliers de répétition ont eu lieu tous les mercredis (hors vacances scolaires) au théâtre. Les enfants se sont montrés motivés et enthousiastes et les parents relativement autonomes.

Nous sommes restés attentifs et mobilisés pour apporter notre soutien en complémentarité et ce jusqu'au spectacle final.

Ces activités que nous qualifions de « passerelle » sont primordiales car elles permettent aux jeunes et aux parents qui s'y investissent de se situer dans le loisir de droit commun et de développer l'autonomie.

◇ L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

Au travers des activités de loisirs et d'animation, nous proposons un programme varié et tourné vers les différentes tranches d'âge afin de susciter la mobilité des jeunes tout en développant la socialisation et la citoyenneté.

Les activités plein air du Conseil Général s'inscrivent tout à fait dans le cadre de ces objectifs.

Elles ont représenté 10% de notre programme total, soit 74 demi-journées enfants. Elles offrent un encadrement spécialisé et très compétent. Elles permettent à des jeunes issus de quartiers sensibles de se confronter à des disciplines qui développent l'écoute, le respect des règles et l'esprit collectif.

4. LOGEMENT

Objectif : Assurer une stabilité des conditions de vie dans le domaine du logement.

Modalités :

- Régler les difficultés de stabilité dans le logement, aspects sociaux et financiers.
- Remplir ses obligations de locataire (droits et devoirs, paiement des loyers et charges, mise en état du logement, aménagements nécessaires, liens avec le voisinage).
- Occuper de façon adaptée son logement.
- Rechercher un logement autonome, approprié, compatible financièrement et socialement.

Types d'actions :

Aide au montage de dossiers et orientation vers les services compétents. Accompagnement et suivi dans la maintenance des logements.

Suivi des personnes pour accéder à plus d'autonomie, notamment dans une perspective d'intégrer un logement hors cité, d'avancer dans la décohabitation.

4.1. LE MODE D'HABITE DES USAGERS DU CENTRE SOCIAL

MODE D'HABITE	NOMBRE DE FAMILLES CITE	NOMBRE DE FAMILLES HORS CITE	NOMBRE TOTAL DE FAMILLES
Propriétaire	0	3	3
Locataires - Parc de logements public	50	20	70
Locataires - Parc de logements privé	0	27	27
Hébergés	8	6	14
Total	58	56	114

Lieu d'habitation	Narbonne	Villages	Total
Nombre de familles	96	18	114
Familles en suivi RSA	41	1	42

Nombre de suivis RSA dans le cadre de la thématique du logement :

- Cité = 30
- Hors Cité = 12

4.2. LE MODE D'HABITE DES USAGERS SUR LA CITE DES PLATANES

☛ 88 % des personnes résident dans les logements sociaux de l'Office Public de l'Habitat du grand Narbonne.

☛ 12 % sont hébergés.

◇ MOUVEMENTS DES FAMILLES

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Tendance
- Nombre de familles en caravanes	0	0	0	0	0	0	0	0	-
- Nombre de départs de la Cité	10	4	4	8	4	5	5	6	↘
- Nombre d'arrivées et de retours sur la Cité	1	0	3	1	1	2	2	2	-
- Nombre de nouveaux couples	5	4	5	2	2	4	5	7	↗
- Nombre de familles hébergées sur la Cité	9	9	12	7	5	6	5	8	↗
- Nombre de familles relogées sur le site	0	0	0	0	3	1	2	2	-

Les départs

- 6 familles ont quitté la Résidence des Platanes parmi lesquelles nous avons recensé :
 - 4 jeunes couples qui étaient hébergés chez leurs parents (un a été relogé dans le quartier de Razimbaud dans le parc locatif public, les trois autres se sont relogés dans le parc locatif de Narbonne, Béziers et Cuxac d'Aude)
 - 2 familles, plus âgées, locataires à la Résidence des Platanes ont obtenu une mutation de logement HLM sur le quartier de Razimbaud.

Les retours

- 2 jeunes couples sont retournés vivre à la Résidence des Platanes :
 - Ils ont pu accéder à un logement HLM sur la Cité des Platanes, moins coûteux et plus confortable que l'appartement que la famille occupait à Narbonne dans le parc locatif privé.

Après études des données démographiques, nous constatons :

- Une stabilité (- 1,9 %) du nombre d'habitants avec 206 personnes (contre 214 en 2009).
- La problématique du logement perdure : même si 6 couples se sont relogés (3 dans le parc locatif public et 3 dans le parc locatif privé), l'installation de 2 jeunes couples avec enfants en caravane début juillet illustre bien les difficultés d'accès au logement. Une de ces familles a trouvé une solution à Béziers. L'autre a constitué un dossier DALO et a été relogée à la Cité des Platanes à la mi-septembre.

4.3. LA DEMANDE DES HABITANTS

Elle se situe à trois niveaux :

- La demande de logements pour les jeunes couples et les souhaits de mutation.
- L'amélioration du bâti des 30 anciens logements de la Cité par la réfection des huisseries. Dans le dernier trimestre de l'année, une quinzaine de locataires a saisi par lettre pétition le bailleur ; cette démarche reste sans réponse à ce jour.
- La facilitation des relations entre les bailleurs et les habitants dans les demandes d'intervention pour des petits problèmes techniques.

4.4. L'ACTION DU CENTRE SOCIAL

L'action du centre Social se situe à deux niveaux :

- 1/ Faciliter les liens entre les locataires et les bailleurs pour favoriser le maintien dans le logement.
- 2/ Soutenir les familles dans leurs démarches d'obtention d'un logement ou d'un relogement.

1/ Favoriser le maintien dans le logement

Dans ce domaine, le Centre Social intervient sur 3 points :

A) ACCOMPAGNER LA MAINTENANCE TECHNIQUE

Il s'agit avant tout de la mise en place d'un travail au quotidien d'accompagnement social des 50 locataires de la Cité des Platanes, pour favoriser leur maintien dans le logement.

Ceci passe par des informations individuelles sur les droits et devoirs des locataires, des rencontres régulières entre l'Educateur et les Surveillants de l'Office Public de l'Habitat qui se traduisent par des passages réguliers sur le site pour solutionner les problèmes techniques rencontrés par les locataires préalablement signalés auprès du Centre Social.

L'Educateur intervient ici en tant que médiateur entre l'Office Public de l'Habitat et les locataires, mais également entre les entreprises intervenant pour des réparations et les habitants.

Cette année, le Surveillant de l'office Public de l'Habitat, soutenu par l'Educateur de l'AMPG s'est rendu sur le site des Platanes à 44 reprises (environ une fois par semaine) à la demande des locataires pour enregistrer les réclamations des habitants. Cette sollicitation forte dénote de la part de la population, un souci d'entretien de leur logement.

Sur 55 réclamations effectuées par le biais de cette médiation :

- 30 ont été prises en charge par l'Office, essentiellement des infiltrations par toiture et des dysfonctionnements de cumulus.
- 9 réparations incombaient aux locataires (changements de fusibles, fuites sous évier...). Les interventions ont été effectuées par les habitants avec les conseils et/ou l'intervention de l'Educateur technique.
- 16 réclamations n'ont pu être solutionnées. Il s'agit des réparations des huisseries.

Les difficultés de trésorerie du bailleur n'ont pas permis en 2010 d'envisager des réparations efficaces d'étanchéité des portes et des fenêtres. Des interventions sommaires devraient être réalisées par les équipes techniques de l'Office Public de l'Habitat sur les 30 logements les plus anciens.

B) RAPPELER LES OBLIGATIONS LEGALES DES LOCATAIRES

Parallèlement l'Educateur mène des actions concernant les obligations des locataires et ce à plusieurs niveaux :

- le paiement des loyers
- l'assurance des logements

Trimestriellement, des points réguliers sont effectués avec la responsable de l'Office Public de l'Habitat du service contentieux médiation.

Quatre échéanciers ont été mis en place pour des locataires en difficulté financière.

Deux autres locataires ont été rappelés à l'ordre par l'Educateur après deux mois d'impayés de loyer.

Nous pouvons tout de même souligner que ces difficultés restent exceptionnelles dans la mesure où pour une majorité de familles, l'APL versée par la CAF couvre la totalité du loyer. Les locataires concernés sont assez conciliants dans l'ensemble ; après les relances amiables de l'Educateur, ils s'acquittent du recouvrement de leur créance dans les délais négociés.

L'assurance des logements : en 2010, 37 locataires sur 50 ont contracté une assurance multirisque habitation, soit 74 %. Outre les informations dispensées aux locataires tout au long de l'année dans ce sens, ces contrats sont demandés par les établissements scolaires pour la couverture des élèves mais aussi par la CAF lors de la constitution de dossier de prêts ménagers ou de prêts d'honneur et évidemment par le bailleur.

Suite aux infiltrations par toiture et par les huisseries, 13 locataires ont pu être indemnisés par leur assureur pour les dégâts subis dans leur logement.

C) ACCOMPAGNER LA GESTION DU CADRE DE VIE

Les travailleurs sociaux ont ici :

- ↳ Une action forte de médiation pour faire comprendre aux locataires les plus récalcitrants qu'en matière d'environnement, des règles minimales sont à respecter :
 - L'utilisation des containers pour les ordures ménagères
 - L'élimination des carcasses de voitures
 - Le respect des places de stationnement

- ↳ Un rôle d'écoute, d'analyse des demandes des usagers afin de sensibiliser les partenaires aux problèmes rencontrés. Cette étape est nécessaire à la mise en place d'un processus d'actions où chacun (usagers, partenaire et Centre Social) aura une place définie avec des tâches aussi précises que possible pour faire aboutir l'action entreprise. Il est évident que les difficultés rencontrées dans ce domaine ne pourront être travaillées que par la mise en place d'actions concrètes.

Deux rencontres ont eu lieu avec la Directrice adjointe de l'Office Public de l'Habitat en février et juillet 2010. Une réunion s'est également tenue début juillet avec les responsables de la Police Municipale afin de lutter efficacement contre les problèmes les plus récurrents.

La lutte contre la prolifération anarchique de la ferraille : dans ce domaine, les résultats ne sont parfois obtenus que par l'intervention des forces de l'ordre, ce qui ne dispense pas le Centre Social d'effectuer un travail de prévention auprès des familles limitant de ce fait les interventions policières. Quatre familles posent de réels problèmes sur ce point, en squattant de façon quasi systématique les emplacements de parking.

La vigilance face au risque d'installation de caravane ou de cabanisation est toujours d'actualité afin d'éviter de retomber dans une situation de précarité en terme de logement sur le site. Durant l'été 2010, deux caravanes logeant 2 couples avec enfants ont été installées sur la cité. La concertation a abouti sur le départ des caravanes et une famille en situation d'urgence a pu être relogée sur la Cité.

L'entretien de la Cité : un homme du quartier, d'origine gitane, salarié de l'Office Public de l'Habitat, a pour mission de balayer les rues de la Cité et de veiller à la propreté des environs. L'Educateur coordinateur du Centre Social supervise l'organisation du travail à effectuer en lien avec l'Office Public de l'Habitat. Les résultats sont très satisfaisants.

Cette année, à Narbonne, la **collecte des ordures ménagères**, jusque là individuelle, est devenue collective par la pose de grands containers de 300 L pour plusieurs foyers. Cette méthode de collecte va à l'encontre de notre action qui s'appuie sur la responsabilisation de l'usager. Par conséquent, un accompagnement des familles vers ce type de ramassage a été nécessaire, pour ne pas voir fleurir des tas d'ordures ménagères à la place des containers. Finalement, chacun s'est plié rapidement aux nouvelles mesures, il faut souligner au passage la contribution efficace de l'homme d'entretien à ce résultat.

Plusieurs actions de prévention se sont avérées fructueuses pour le **maintien en état des boîtes aux lettres** ; une procédure a été mise en place entre le Centre Social, la Poste et les usagers pour que les locataires, en cas de perte des clés, ne fracturent pas les boîtes aux lettres. La batterie située à l'entrée de la Cité n'a été que légèrement abîmée. Une seule intervention a eu lieu pour le remplacement de 5 portes.

Ces différentes actions permettent aux locataires d'être acteurs de la vie dans leur quartier, d'évoluer dans un environnement qui tend à revêtir l'aspect de tout autre quartier de la ville.

Ces résultats obtenus dans des domaines qui peuvent sembler anodins, permettent aux locataires qui le souhaitent de quitter la cité pour accéder à des logements dans le secteur diffus en ayant acquis des comportements adaptés en matière de gestion du logement et de son environnement.

2/ Soutenir les familles dans leurs démarches d'obtention d'un logement ou d'un relogement.

Les familles demandeuses reçoivent l'information sur le marché de la location et les exigences requises par les bailleurs privés et sociaux, mais aussi sur les possibilités et les limites du dispositif DALO.

Tout demandeur est soutenu administrativement dans sa demande.

A) LE LOGEMENT SOCIAL : UNE DEMANDE INCESSANTE.

26 familles ont fait une demande de logement parmi lesquelles nous recensons des jeunes couples hébergés (09) chez leurs parents mais aussi des locataires qui souhaitent quitter la Cité (17).

Bien que l'offre du bailleur social (l'Office Public de l'Habitat) ait été abondante en 2010, il y a eu 4 acceptations de logements sur 9 proposés.

Le parc locatif social : l'Office Public de l'Habitat du grand Narbonne reste à ce jour le seul organisme ressource pour les familles gitanes de la Résidence des Platanes en demande de logements. Les solutions apportées par l'Office Public de l'Habitat du grand Narbonne sont plus importantes que par le passé. 9 familles ont reçu des propositions concrètes de relogement. Cinq d'entre elles les ont refusées pour des raisons d'environnement.

Ces propositions, bien qu'insuffisantes au regard de la population, couvrent tout de même 34 % des demandes de la totalité des familles qui ont souhaité en 2010 obtenir un logement ou un relogement. Une forte majorité de familles priorise, pour l'obtention d'un logement de l'Office Public de l'Habitat, le quartier de Razimbaud pour sa proximité avec la Cité des Platanes et des écoles primaires du secteur.

Quatre familles ont tout de même été relogées. Deux sur le quartier Razimbaud et deux jeunes couples sur la Cité des Platanes.

Un rapprochement par le biais d'avis social entre l'éducateur et le responsable administratif de la Commission d'attribution de logement permettrait certainement d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'affectation. Actuellement, plus d'une famille sur deux refuse le logement proposé.

B) LE LOGEMENT PRIVE : DU REVE A LA DECEPTION

Quatre couples se sont relogés par eux-mêmes, mais compte tenu des garanties exigées par les propriétaires associées aux barrières culturelles, il est très difficile pour les familles de se loger dans le parc locatif privé dans des conditions décentes.

Le Centre Social accompagne souvent ces démarches, à la demande des jeunes couples qui, 3 fois sur 4, déchantent sur leurs conditions de vie malgré la mise en garde de l'éducateur.

4.5. LES ACTIONS DE L'ADULTE RELAIS EN MATIERE DE PREVENTION ET DE MEDIATION

La Résidence des Platanes, construite au début des années 1970, se trouvait à la périphérie de la ville. L'importante poussée d'urbanisation des années 1985 a, progressivement, amené la ville à englober la cité dans le quartier résidentiel de Baliste.

Dès 2003, les éducateurs ont perçu une exaspération forte des riverains de la Résidence des Platanes face à certains actes d'incivilités commis, majoritairement, par des enfants ou jeunes adolescents, davantage par bêtise et désœuvrement que par réelle volonté de nuire. A chaque plainte des riverains, les éducateurs rencontrent les locataires de la cité et les plaignants dans un souci d'apaisement, de dialogue et de réparation (lorsque cela est possible).

L'équipe du Centre Social a réagi en mettant en place une procédure de prévention sur l'année afin d'inciter parents et enfants à adopter une attitude plus citoyenne. Parallèlement, en 2007, en partenariat avec la Sous-Préfecture et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, un Adulte relais s'est ajouté à l'équipe pour renforcer le volet de la prévention et de la médiation sociale.

L'action de l'Adulte relais se situe à 3 niveaux :

1. l'animation socio-éducative pour les jeunes adolescents
2. la prévention des actes d'incivilité tant au niveau des abords du collège que des riverains
3. l'accompagnement vers des actions d'insertion professionnelle des adolescents ou jeunes adultes (les 16/25 ans)

Nombre total des activités mises en place : 78

- Activités d'animation de quartier : 9
- Activités d'expression artistique : 2
- Activités physiques et sportives : 29
- Sorties à la journée : 6
- Activités à caractère civique et citoyen et d'utilité collective non rémunérées : 1
- Activités à visée d'insertion professionnelle (chantiers, travail d'été) : 27
- Autres activités à caractère humanitaire ou de solidarité internationale : 4

Dans les activités

- d'animation de quartier figurent la fête des voisins, les tournois de football inter quartiers, les tournois de pétanque...
- à visée artistique figurent : la participation à un spectacle musical dans le cadre du festival Horizon Méditerranée.
- à caractère sportif figurent les animations de football qui ont lieu tous les mercredis après-midi, mais aussi la découverte ou l'initiation à d'autres activités sportives telles que le rugby, l'escalade, le canyoning, l'équitation, la patinoire ou la natation...
- à visée d'insertion professionnelle figurent les inscriptions et accompagnements à la MLI, le passage de tests de sélection à l'AFPA...
- à caractère humanitaire figurent la réfection de murets en pierres sèches en partenariat avec la PJJ et la Mairie de Gruissan.

Les actions d'animation sportive et autres concernent les 7/16 ans. Les actions à visée professionnelle ciblent essentiellement les 16/25 ans.

Certaines activités ont mobilisé une grande partie des habitants, enfants ou adultes, telles que les animations de quartier et le spectacle au Théâtre de Narbonne, le cirque AMAR, la période de Noël.

Nombre de personnes touchées par ces actions

Les actions de l'adulte relais ont concerné directement :

- pour les 6/12 ans : 12 filles et 12 garçons
- pour les 13/16 ans : 9 filles et 13 garçons
- pour les 16/25 ans : 9 filles et 17 garçons
- pour les + de 25 ans : 12 hommes

L'ensemble des 78 activités menées durant l'année 2010 a impliqué un groupe de 84 jeunes avec la participation cumulée de 433 personnes ; ce qui fait une moyenne de 6 personnes par activité.

Mais l'ensemble des interventions de l'Adulte relais a touché indirectement un nombre beaucoup plus important de personnes :

- l'ensemble des habitants de la Résidence des Platanes, soit 206 personnes.
- Les habitants du territoire local
- Certains jeunes des structures associatives de la ville par la participation à des d'activités communes
- Les partenaires associatifs et institutionnels

1. L'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE POUR LES JEUNES ADOLESCENTS

L'Adulte relais a priorisé, en accord avec l'équipe, des activités auprès des 7-14 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ce positionnement sur cette tranche d'âge lui a permis de conforter le lien créé avec les enfants et leurs familles. Celles-ci n'hésitent plus pour une grande majorité d'entre elles à échanger sur leurs difficultés à la fois éducatives et sociales, ce qui atteste de la confiance acquise par le médiateur.

Lors des différentes animations, ce sont des règles de vie collective simples mais indispensables au bon déroulement des activités qui sont proposées aux adolescents ou jeunes adultes :

- Respect de l'adulte et des consignes
- Respect des camarades
- Respect des locaux, véhicules et matériel utilisé

Ce travail vise toujours une action de **mixité sociale et d'apprentissage des comportements élémentaires en groupe ou en société.**

La demande en termes d'animation est croissante. Pour conforter l'étayage éducatif de ces jeunes qui présentent des niveaux de socialisation disparates, l'adulte relais a su créer des groupes homogènes de jeunes ayant également les mêmes attentes en termes de loisirs et de divertissements.

Ces différentes activités à travers le « Vivre Ensemble » ont permis à l'adulte relais de circonscrire d'éventuelles incivilités et de canaliser des comportements blâmables.

Il s'agit principalement d'animations à caractère sportif dont certaines se sont déroulées en collaboration avec d'autres quartiers de la ville. Nous citerons à titre d'exemple :

- les tournois de football inter-quartiers
- la journée d'initiation au rugby pour les jeunes narbonnais des quartiers
- les journées à thème organisées par le service Jeunesse de la ville : le canyoning, l'escalade...

Compte tenu de la difficulté de ces jeunes à s'inscrire sur des dispositifs sportifs et/ou de loisirs de droit commun, ces journées à thème, partenariales avec d'autres narbonnais, comportent un intérêt éducatif évident dans la relation à l'autre et l'ouverture sur le monde environnant. Elles sont également très appréciées par les jeunes.

L'année 2010 a été bien plus calme que les années précédentes, mis à part deux cambriolages auprès de deux riverains.

Ces résultats sont dus à différents facteurs conjugués :

- le respect du cadre de vie
- l'intensification du partenariat Office Public de l'Habitat, Police Municipale
- la présence constante et quotidienne de l'Adulte relais sur le quartier, au contact des jeunes et des riverains
- une action de prévention particulièrement intensifiée au niveau du collège (présence régulière sur le trajet du collège, à l'entrée et à la sortie des élèves, rencontres ou contacts réguliers avec le Directeur de la SEGPA et le Conseiller Principal d'Education)

2. LA PREVENTION DES ACTES D'INCIVILITES

Le travail de l'Adulte relais, complété par les actions de l'équipe du centre social, est de longue haleine avec des résultats minimes acquis un peu chaque jour.

Le public de la Cité des Platanes est pour sa majorité en grande précarité sociale et économique et se voit en marge de notre société.

L'Adulte relais a à cœur d'amener tous ces jeunes vers une meilleure compréhension et acceptation de notre société pour qu'ils essaient de trouver les voies de leur insertion. Travail qui s'inscrit sur la durée et qui légitime tous les jours un peu plus la place de l'Adulte relais au sein de l'AMPG.

Nous nous sommes appuyés sur l'organisation de la Fête des Voisins pour aborder les notions de Vivre ensemble sur le territoire de la Cité des Platanes et pour travailler avec les locataires et les riverains les notions de prévention d'incivilités.

Nombre de médiations réalisées : 15

Il est difficile de faire une comptabilité des actions de médiation tout au long de l'année, car notre action inscrite dans la prévention fait appel au quotidien à la médiation et à l'information tant auprès des habitants que des riverains ou partenaires.

Ainsi, tout au long de l'année, l'Adulte relais a mené des actions de médiations :

- auprès des habitants de la résidence et de ses alentours
- aux abords du collège du collège Montesquieu et auprès du responsable de la SEGPA et des équipes éducatives
- avec les partenaires associatifs, culturels et sportifs et autres responsables d'équipements sportifs.

Les médiations comptabilisées dans ce paragraphe sont en lien direct avec le nombre d'incivilités relevées.

Nombre de jeunes filles impliquées : 8

Ces jeunes filles se sont impliquées pour participer à des chantiers jeunes organisés par le Grand Narbonne. Elles étaient 8 postulantes, 6 ont été retenues.

Toutes se sont impliquées dans le montage de leur dossier et ont fait preuve d'une grande autonomie et détermination, à l'inverse des garçons du même âge.

⇒ INDICATEURS DE RESULTATS ATTENDUS

Nombre d'incivilités : 15

Ces incivilités relevées par le Centre Social correspondent à :

	Dégradations et jets de pierre	Chapardages ou vols	Bruit	Fumées	Insultes
Année 2010	6	4	3	1	1

Nombre de dégradations commises : 6

1^{er} semestre : 3

2^{ème} semestre : 3

Nombre d'actions citoyennes mises en place : 10

▪ Actions formelles :

- participation aux chantiers citoyens de la ville
- réparation des dégradations commises

▪ Actions informelles tout au long de l'année

Les actions de l'Adulte relais ont été complétées et renforcées par le coordinateur du centre social notamment par des informations régulières auprès de tous (adolescents, parents) sur la nécessité du respect du cadre de vie (cf « Charte du Bien Vivre Ensemble »).

3. L'ACCOMPAGNEMENT VERS DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ADOLESCENTS OU JEUNES ADULTES

L'Adulte relais a mis en place des actions de façon plus individuelle pour ces jeunes avec une orientation forte sur l'insertion à visée professionnelle (sensibilisation pour les plus jeunes et accompagnement pour les plus grands) en lien avec l'Educateur technique de l'association.

Le partenariat avec la Mission Locale, Pole Emploi et Narbonne Insertion favorise la mise en place d'un projet professionnel ou d'un projet de vie.

Tous expriment un manque de confiance en eux et une incompréhension des dispositifs de droit commun dans le domaine professionnel.

Les liens entre l'Adulte relais et les jeunes de la Cité se sont réellement consolidés depuis son arrivée : la parole se libère un peu tous les jours. Petit à petit, ils arrivent à mettre des mots sur leurs envies ou leurs craintes, ils expriment à leur façon leur avenir professionnel ou leur désir de projet familial.

Ainsi cette année l'Adulte relais a su mobiliser et inscrire un jeune de la cité dans une formation pré-qualifiante auprès de l'AFPA de Rivesaltes. Cette formation était d'une durée de 6 mois avec deux stages professionnels d'une semaine.

Ce jeune a respecté ses engagements et a suivi la totalité de la formation. Malheureusement, il n'a pas continué son parcours jusqu'à une qualification (niveau CAP). En cause l'éloignement et les efforts familiaux à consentir (marié avec un enfant en bas âge), la durée de l'effort supplémentaire à fournir, le sacrifice financier demandé (frais de transport)...

Au demeurant, cette expérience est réellement positive pour ce jeune qui a depuis enchaîné plusieurs missions intérimaires, avec une prise de confiance dans l'expression, une facilité à exprimer ses demandes, une meilleure adaptabilité face à notre vision du travail et ses règles.

De la même manière, l'Adulte relais, en collaboration avec le formateur du CEFOBAT de Lézignan, a pu mobiliser quatre jeunes à la rentrée en septembre, sur une formation « Découverte des 11 métiers du bâtiment ». Pour les mêmes raisons (éloignement, manque de transports en période scolaire, manque d'investissement de la part des parents...) ces quatre jeunes ont arrêté cette formation au bout de 10 jours.

Une action partenariale a également été entreprise en lien avec la PJJ de Narbonne, la PJJ de Béziers et la Mairie de Gruissan. Ce projet a mobilisé 3 jeunes de la Cité sous suivi judiciaire, pendant une semaine, sur la réfection de murets en pierres sèches sur le site classé de Notre Dame des Auzils à Gruissan.

La possibilité d'intégrer dans un futur chantier, des jeunes de la Cité non concernés par une mesure de justice, nous permettra de poursuivre nos actions de sensibilisation et de mobilisation autour de l'insertion socioprofessionnelle pour des jeunes qui ne s'inscrivent pas de façon générale dans des actions à visée citoyenne ou dans des formations professionnelles.

Le volet insertion professionnelle reste très difficile à mettre en œuvre avec des résultats très faibles, auprès d'un public déscolarisé dès la classe de 5^e et en raison des savoirs de base limités.

5. SANTE

Objectif : *Obtenir la résolution des problèmes de santé non couverts et constituant un frein à l'autonomie et aux différents domaines d'insertion.*

Modalités :

- *Avoir et maintenir une couverture sociale des soins.*
- *Mettre en place les bilans et suivis médicaux nécessaires.*
- *S'engager dans un parcours de santé individualisé.*
- *S'engager dans la résolution d'éventuelles addictions ou problématiques santé non assumées jusqu'à présent.*
- *Faire reconnaître une situation de handicap auprès des instances ad hoc.*

Types d'actions :

Information, éducation pour la santé en collaboration avec les partenaires compétents, mise en relation avec certains professionnels et accompagnement/suivi individuel si nécessaire.

La présence du centre social permet à la majorité de la population d'avoir accès à une couverture sociale (CMU) qui lui garantit l'accès aux soins. Les retraités, en raison du plafond de leur ressources, doivent de leur côté souscrire à une mutuelle.

Depuis plusieurs années, les familles sont de plus en plus autonomes dans la gestion familiale des questions de santé. Elles savent à présent à qui s'adresser, à quel spécialiste faire appel selon la question médicale rencontrée et sont en grande majorité en capacité d'organiser ou de planifier les démarches nécessaires pour une bonne prise en charge médicale (prise de rendez-vous, médecin référent, parcours médical, analyse en laboratoire, démarches pour une hospitalisation...).

Néanmoins, la prévention reste toujours d'actualité avec des comportements en terme d'hygiène alimentaire qui ont des répercussions réelles pour la santé des petits (dentaires, surcharge pondérale...) et des grands (obésité, diabète, hypertension...).

LES ACTIONS MISES EN PLACE OU SUIVIES PAR LE CENTRE SOCIAL

◇ LE SUIVI PRENATAL

Les femmes de la cité sont à présent totalement autonomes dans l'accès aux spécialistes et de ce fait préfèrent faire appel aux médecins du secteur privé ou public (hôpital) pour le suivi de leur grossesse.

Contrairement aux autres années où la sage femme du CMS intervenait ponctuellement pour la surveillance de grossesse à risque, en lien avec les médecins ou le Centre Hospitalier, elle n'a pas eu à intervenir cette année.

5 naissances ont eu lieu sur la cité en 2010.

◇ LE SUIVI DES ENFANTS DE 0 A 3 ANS

Les changements au sein de l'équipe PMI ont perturbé la mise en place des séances en début d'année. De ce fait, les séances mensuelles n'ont repris qu'à partir de mars 2010.

Néanmoins, la puéricultrice de la PMI est venue en février pour effectuer les pesées des nouveaux nés et poursuivre le suivi de certains enfants.

De mars à décembre 2010, 8 séances PMI ont eu lieu. Ces séances ont accueilli 53 enfants, ce qui fait une moyenne de 7 enfants par consultation.

Parmi ces 53 enfants, 31 sont issus de la ville, du quartier Razimbaud ou des villages pour la plupart. Il s'agit d'enfants dont les parents ont été relogés à l'extérieur de la Cité des Platanes. La légitimité que l'équipe PMI a acquise au fil des années et la confiance que les femmes lui accordent, encouragent les jeunes mères à fréquenter cet espace. Ce temps mensuel est bien repéré, elles se sentent en confiance et s'autorisent à demander des conseils ou à poser toutes sortes de questions sur la santé de leur petit.

En dehors des consultations PMI proposées par le centre social, tous les enfants sont suivis par un pédiatre en ville.

Un bon nombre de mamans font néanmoins contrôler les carnets de santé de leurs enfants plus âgés, lors des consultations PMI pour vérifier si l'enfant est à jour ou non de ses vaccinations.

Enfin, nous regrettons que la conteuse qui participait aux consultations aux côtés de l'équipe PMI, ne puisse plus intervenir comme l'an dernier. Sa présence et ses histoires auprès des tout petits et de leur maman dans le hall d'accueil, participait à sa façon à la sensibilisation des mères à la lecture et à l'intérêt de la découverte des livres pour l'éveil des tout petits.

6. INSERTION PROFESSIONNELLE

Objectif : Acquisition, développement de compétences de nature professionnelle.

Modalités :

- Créer, accroître la pratique de techniques types professionnelles : acquérir les compétences de base.
- Repérer, faire reconnaître les savoirs professionnels.
- Connaître le monde du travail, de l'entreprise (droits, devoirs, fonctionnement et organisations) et acquérir un comportement au travail adapté.
- Connaître et s'intéresser aux filières et aux métiers : définir un projet professionnel adapté.
- Faire tester ses habiletés techniques et manuelles.
- Connaître et utiliser les techniques de recherche d'emploi.
- Créer ou développer une activité.
- Trouver un emploi durable.

Type d'actions :

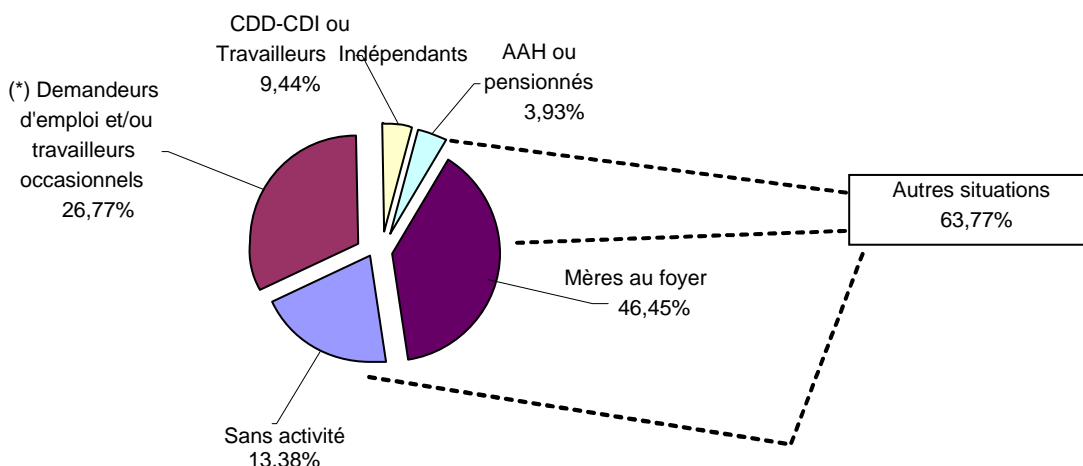
Favoriser la citoyenneté et l'intégration de ces personnes en les accompagnant dans leur parcours professionnel. Mise en place d'un suivi adapté à chaque personne selon son degré d'éloignement au monde du travail.

Les actions mises en place sont diverses et adaptées :

- Travail sur le projet professionnel individuel
- Préparation à l'emploi: remises à niveau dans certains cas ou actions socialisantes préalables si nécessaire (travail sur la confiance, l'estime de soi...).
- Orientation, soutien des dossiers pour l'accès à des stages de formation ou chantiers d'insertion; accompagnement et suivi des personnes pendant leur stage en privilégiant la médiation avec le tuteur de stage ou référent.
- Appui dans les démarches de recherches d'emploi (inscription Pôle Emploi, élaboration ou réactualisation d'un CV) et suivi de ces démarches ; aide à la prise de rendez-vous ; orientation et motivation/mobilisation constante sur le parcours d'insertion.
- Mise en place de projets collectifs adaptés au parcours professionnel de chaque participant.

6.1. SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI SUR LA CITE EN 2010

Emploi : 36,22 %



(*) On entend par « demandeur d'emploi » les personnes âgées de 16 à 60 ans (hommes et femmes) inscrites au Pôle Emploi au moins une fois dans l'année et/ou ayant exercé au cours de l'année une activité économique (salarisée ou non). Sont exclus de ces chiffres, les mères au foyer (59) ainsi que les personnes pensionnées ou percevant une Allocation Adulte Handicapé (5).

Dans le cadre du RSA sur le centre social AMPG, on comptabilise 127 personnes de 16 à 60 ans en âge de travailler, ce qui représente 55,94 % sur 227 personnes au 31.12.2010 (206 sur la cité des Platanes + 21 en secteur diffus). Sur ces 127 personnes, 36,22 % sont concernées par l'insertion professionnelle.

Au cours de cette année, 34 personnes sont dans la catégorie des demandeurs d'emploi et/ou travailleurs occasionnels. Nombre de ces personnes pratiquent sur l'année une activité saisonnière pour une durée plus ou moins longue, ainsi que quelques activités traditionnelles.

En 2010, 12 personnes ont eu une activité salariée :

- 2 en CDI au Grand Narbonne (Service propreté et environnement),
- 10 en CDD dans les secteurs viticole, bâtiment et service.

Ces périodes d'activité en saisonnier ou intérim sont des tremplins indispensables pour l'insertion professionnelle du public dont l'AMPG s'occupe. Toutefois, elles ne permettent pas encore, en fonction de la précarité de l'emploi et des faibles revenus qu'elles procurent, une sortie définitive du dispositif RSA.

Selon la situation de chaque bénéficiaire, les parcours d'insertion sont plus ou moins longs et souvent, les personnes en situation d'emploi sont maintenues dans le dispositif et perçoivent un RSA différentiel venant en complément des revenus d'activité.

Le domaine de l'emploi demeure un secteur difficile pour les personnes de la communauté gitane bien que d'année en année, des efforts sont constatés et des obstacles sont franchis, cela nous permet d'entrevoir des jours meilleurs sur ce plan et notamment pour les jeunes. Cependant, nous ne devons pas oublier la réalité de la situation et les difficultés à surmonter. De plus, on constate une diminution croissante des possibilités en contrat aidé, étape intermédiaire et primordiale à l'emploi de droit commun.

- Sur le plan de la qualification : nous nous occupons de bénéficiaires dont le niveau est faible (cursus scolaire difficile, absence de formation ou qualification).
- Sur le plan de l'employabilité : problèmes de mobilité, manque d'expérience, savoirs faire non reconnus et validés, rapports particuliers au temps, à l'espace, à l'argent, et pour certains, manque de motivation et « installation » dans le dispositif.
- Au niveau du contexte économique et des employeurs : bassin d'emploi en crise et mauvaise image autour de la communauté gitane véhiculant des stéréotypes négatifs.

La question du parcours d'insertion vers l'emploi ou la formation reste donc une question sensible qui doit s'appréhender dans sa globalité aussi bien sur le plan de la situation des problématiques individuelles ou familiales que sur les particularités liées à la culture et au mode de vie.

Pour essayer d'apporter au mieux des réponses adéquates, il semble important de proposer à ce public un accompagnement spécifique pouvant déboucher lorsque c'est nécessaire, sur des dispositifs et des mesures adaptés (Contrats Aidés, chantiers d'insertion, modules de formations adaptées, remise à niveau spécifique) afin d'amorcer une dynamique en vue d'une insertion plus soutenue.

Parallèlement aux dispositifs de droit commun, la pratique d'activités saisonnières et/ou traditionnelles permet d'obtenir pour nombre de personnes de la communauté gitane résidant sur la Cité des Platanes, un revenu complémentaire ou d'appoint aux minima sociaux (voir tableau ci-dessous).

ACTIVITES SAISONNIERES	
VENDANGES Septembre/octobre	20 familles ont participé aux vendanges pour des périodes allant de quelques jours à 3 semaines : entre 50 et 70 personnes (parfois des familles entières).
TAILLE ET ENTRETIEN DE LA VIGNE Novembre à avril	8 à 10 hommes effectuent chaque année ces travaux en milieu viticole.
ACTIVITES TRADITIONNELLES	
FERRAILLE ET RECUPERATION DE MATERIAUX DIVERS Toute l'année selon les besoins	35 à 40 personnes pratiquent de manière plus ou moins permanente cette activité.
RESTAURATION ET REVENTE DE PALETTES BOIS Toute l'année selon les besoins	2 à 5 hommes pratiquent cette activité d'appoint en complément d'autres activités.

6.2. ACTIONS MENEES PAR LE CENTRE SOCIAL POUR FAVORISER L'EMPLOI

Outre le dispositif spécifique d'accompagnement pour les jeunes, un accompagnement vers l'activité économique est maintenu pour les bénéficiaires plus anciens dans le RSA.

◇ LES PERMANENCES EMPLOI

INSERTION PROFESSIONNELLE : SYNTHESE ANNUELLE 2010											
SEMESTRE	OBJET	16/18	19/25	26/35	36/40	40/+	PE	MLI	Nar In	F	H
Semestre n°1	Personnes reçues sur la permanence emploi et formation	11	12	9	1	1	4	3	1	5	31
Semestre n°2	Personnes reçues sur la permanence emploi et formation	6	11	3	4	1	4	0	0	9	16
TOTAL		17	23	12	5	2	8	3	1	14	47

PE : Pôle Emploi, MLI : Mission Locale d'Insertion, Nar In : Narbonne Insertion.

Pour l'année 2010, la permanence pour l'emploi et la formation mise en place au centre social des Platanes a accueilli 61 personnes dont 14 femmes. La frange de population des 16/25 ans reste la plus importante avec 40 personnes accueillies (voir tableau ci-dessus).

Sur l'année 2010, 8 nouvelles personnes ont été inscrites à Pôle Emploi et sont venues de façon régulière à la permanence emploi.

Par ailleurs, 3 jeunes se sont inscrits à la Mission Locale et 1 adulte à Narbonne Insertion.

Les critères de sélection pour entrer dans l'emploi sont de plus en plus élevés, même dans les entreprises d'insertion, il est de plus en plus difficile pour notre population de pouvoir y accéder.

La direction a validé pour 2010 la mise en place de la permanence emploi et formation sur la journée en conservant la même organisation que pour la fin de l'année 2009.

Accompagner les jeunes sortant du système scolaire semble la priorité, en effet il ne faut pas leur laisser le temps de s'installer dans l'oisiveté car cela les amène à reproduire le modèle parental.

Il est à souligner, que de plus en plus d'accompagnements individuels sont effectués sur la cité des Platanes par l'Adulte relais de la cité, ce qui donne un plus grand champ de rendez-vous possibles avec les partenaires.

En conclusion, l'ensemble de ces démarches doit amener les personnes accueillies à mieux appréhender leur environnement afin de pouvoir mettre en œuvre les actions nécessaires à une insertion professionnelle. Il est sûr que rien ne pourra évoluer sans la volonté de chacun, mais notre travail est de transformer des discours en actes, d'accompagner et de suivre les parcours engagés.

◇ LES SUIVIS INDIVIDUALISES VERS L'EMPLOI EN 2010

Au cours de l'année 2010, 30 à 35 personnes en moyenne ont bénéficié d'un suivi lié aux questions d'emploi ou de formation. Avec l'appui des travailleurs sociaux, cet accompagnement permet :

- ➔ Une aide et un suivi des diverses démarches (orientation, contacts divers, courriers, dossiers, téléphone ...)
- ➔ Une mobilisation et une aide au positionnement sur les dispositifs de droit commun (Pôle Emploi, Plan Local d'Insertion Economique, Associations d'Insertion ...) ainsi que sur les agences de travail intérimaire
- ➔ Pour les demandeurs d'emploi, une aide à l'actualisation mensuelle, un suivi des convocations, des offres d'emploi, les dossiers de demande d'allocations, les radiations, les réinscriptions ...

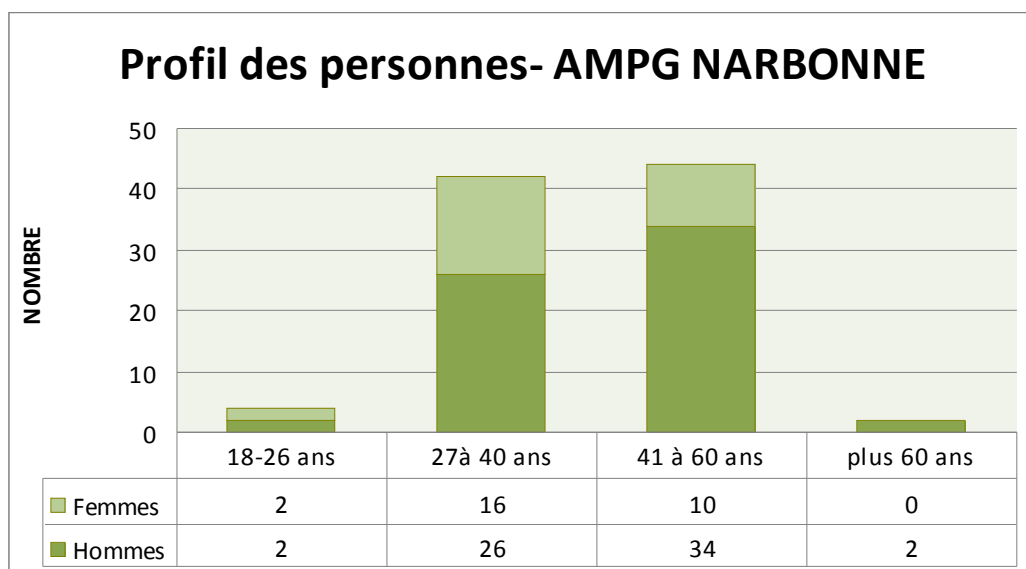
◇ LE PARTENARIAT POUR L'EMPLOI EN 2010

Les personnes bénéficiaires de ce suivi individualisé sont alors présentées aux différents partenaires qui gèrent les dispositifs vers l'emploi et sont seuls à prescrire l'entrée des candidats dans leurs actions. Le rôle de l'AMPG est d'assurer à ces partenaires que le travail diagnostic-orientation a été mené et que les personnes proposées sont motivées pour débiter un parcours professionnel.

Ainsi, sur 2010, 55 à 65 personnes ont été positionnées auprès des partenaires suivants :

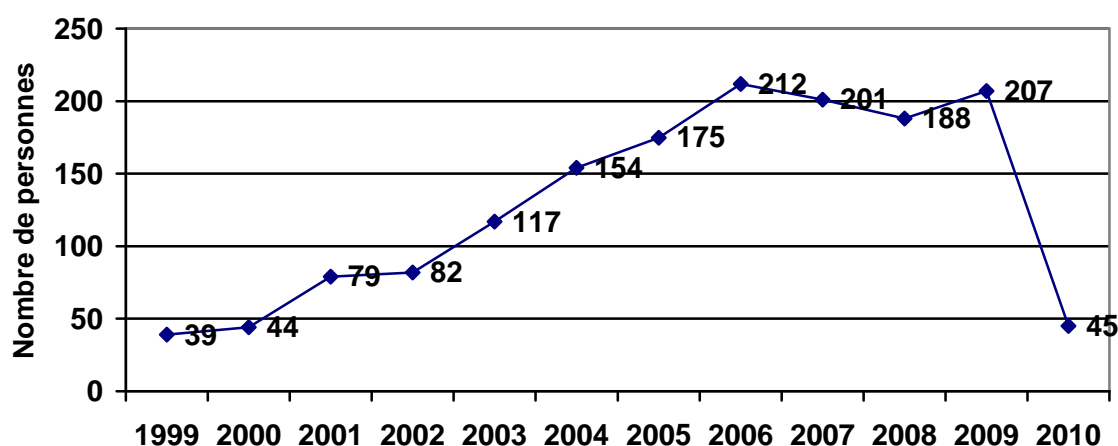
<p>➤ <u>LE PÔLE EMPLOI</u> (35 demandeurs d'emploi en moyenne sur l'année)</p>	<p>Le Pôle Emploi de Narbonne demeure l'un de nos partenaires principaux en matière d'emploi. Ce service public permet un suivi régulier des demandeurs d'emploi, l'accès à des offres d'emploi, l'accès aux contrats aidés ainsi qu'à modules spécifiques.</p>
<p>➤ <u>LE PLIE DE LA NARBONNAISE</u> (12 à 15 personnes)</p>	<p>Cette année, 12 à 15 personnes ont été orientées pour un emploi aidé auprès de cette Association phare du dispositif d'insertion de la ville de Narbonne. Les contacts avec Narbonne Insertion sont maintenus et les jeunes les plus motivés sont systématiquement orientés et accueillis.</p>
<p>➤ <u>LA MLI</u> (10 à 12 jeunes)</p>	<p>Cette structure, spécialisée dans l'accueil des 16/25 ans, a permis à une douzaine de jeunes, ayant droit ou nouveaux entrants dans le dispositif RSA, la rencontre avec un conseiller pour l'étude d'un parcours d'insertion et l'accès à un stage ou une formation. Une permanence locale accueille les jeunes sur le quartier de Razimbaud les mardis et jeudis après-midi.</p>

7. DOMICILIATION



Depuis 1989, l'A.M.P.G. permet aux personnes, gitanes et non gitanes, sans domicile stable, d'élire domicile au Centre social dans le cadre du transfert ou de l'instruction de dossiers RSA.

Pour ce public spécifique, le Centre Social reste majoritairement une boîte aux lettres. Certaines personnes nous sollicitent ponctuellement pour un soutien administratif ou nous interrogent pour une orientation vers des services divers (sociaux, de soins, d'insertion). Soulignons que deux personnes en élection de domicile ont leur référence RSA à l'AMPG.



Au 31 décembre 2010, nous comptabilisons 45 personnes inscrites contre 207 au 31 décembre 2009.

Cette baisse conséquente s'explique par un agrément préfectoral obtenu par l'AMPG en septembre 2009 pour la délivrance d'élection de domicile aux personnes se réclamant de la

communauté « des gens du voyage ou d'origine tsigane ». Cet agrément limite à 50 le nombre de bénéficiaires pour le centre social des Platanes.

Ce nouveau dispositif s'appuie sur un cahier des charges défini par la loi du 05.03.2007 conforté par la circulaire du 25.02.2008.

L'organisme domiciliataire a, entre autres, comme obligations :

- La tenue d'un registre de domiciliation
- Un entretien préalable à toute élection de domicile avec la personne demandeuse
- L'information mensuelle auprès du Conseil Général, de la CPAM et MSA des radiations et des nouvelles admissions de personnes éligibles à l'élection
- L'information écrite du bénéficiaire d'une radiation du fichier au bout de 3 mois d'interruption des visites
- L'archivage pendant 3 ans du courrier de la personne radiée

Si, au 31.12.2009, le nombre de bénéficiaires du dispositif était toujours élevé, il a fortement baissé en 2010 grâce à une prise en charge plus large des demandeurs par le CCAS de la ville.

x x x